

RAPPORT D'ACTIVITÉ

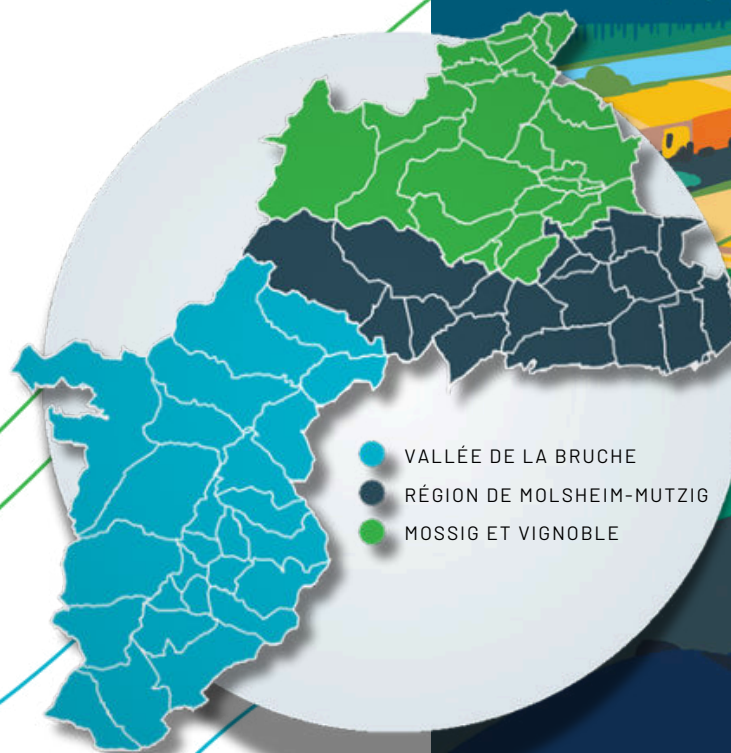
DU PETR BRUCHE MOSSIG

2024

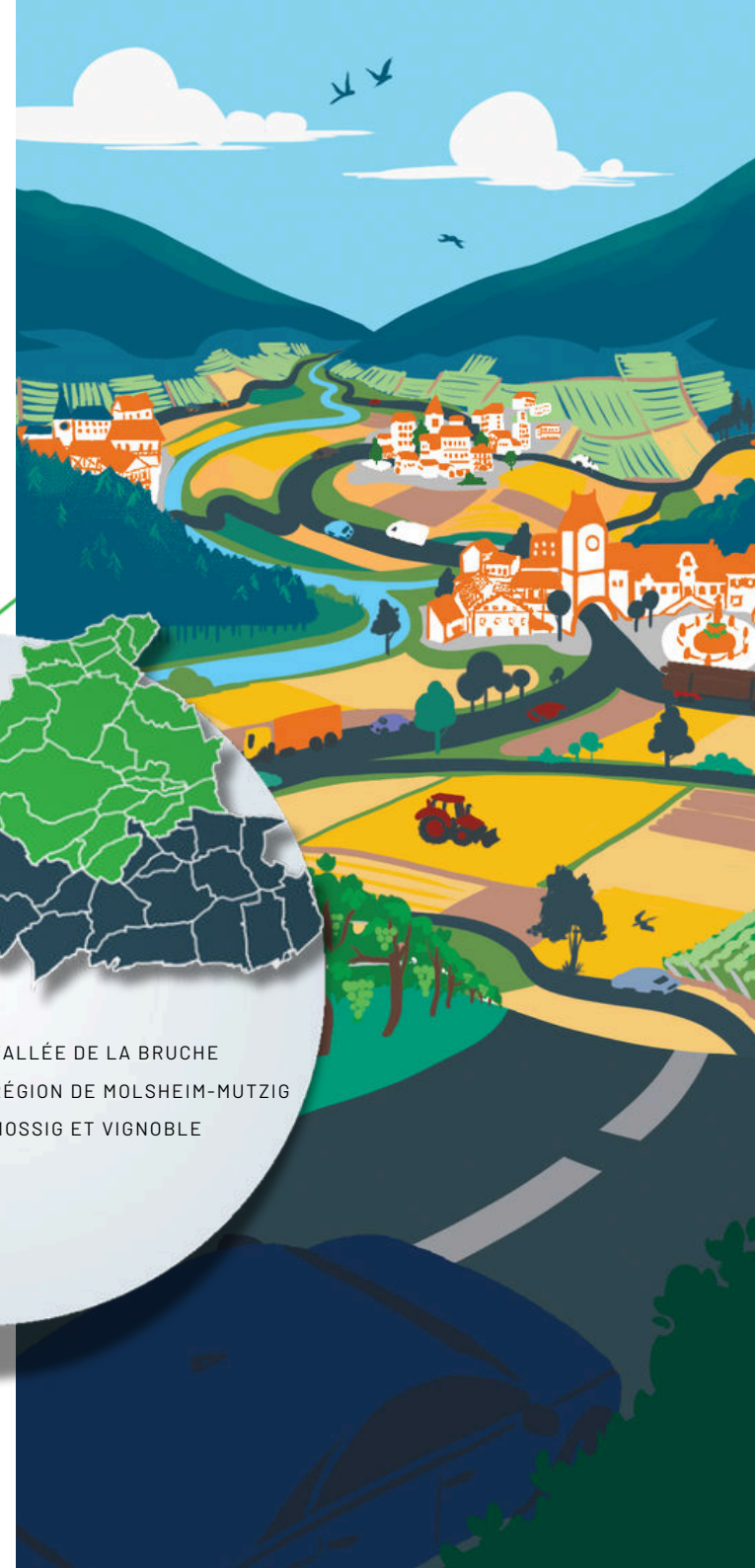
BRUCHE
MOSSIG



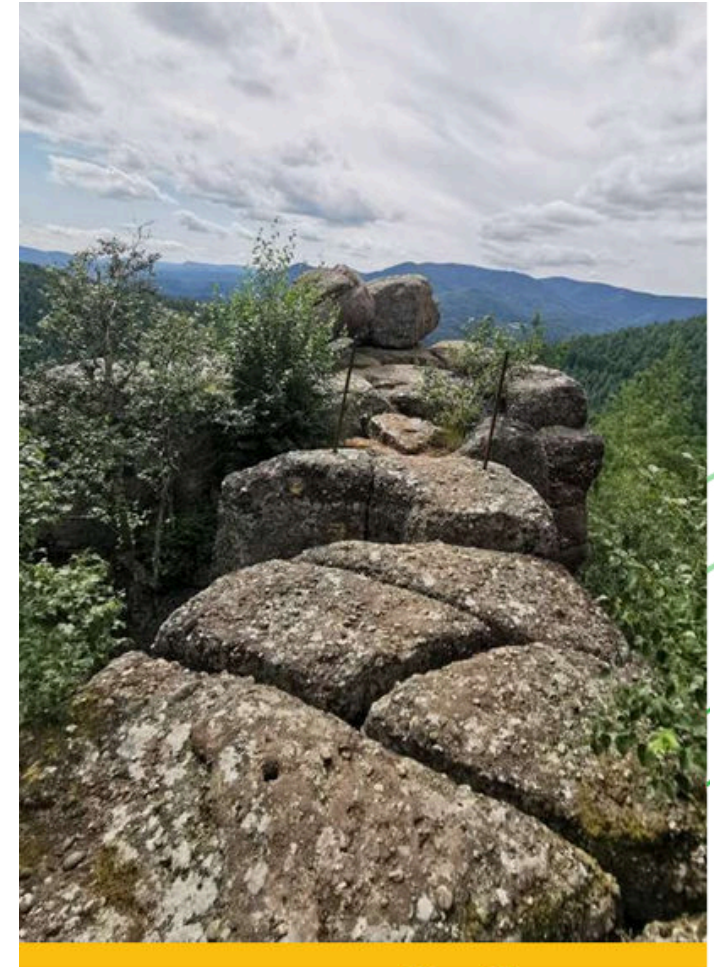
PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL



- VALLÉE DE LA BRUCHE
- RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG
- MOSSIG ET VIGNOBLE



NOS PARTENAIRES



SOMMAIRE

04-17

STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

> Les instances du PETR

- Instances décisionnelles
- Instances consultatives

> Les moyens humains et financiers

- L'équipe du PETR
- Structures d'appui et partenaires
- Concertation et échanges territoriaux
- Communication du PETR
- Budget et cotisations

18-27

EXERCICE DES COMPÉTENCES

> Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- Le SCoT Bruche Mossig
- Les collaborations
- L'Observatoire du territoire

> Plan Climat

- Un Plan Climat qui mobilise !
- Les objectifs
- Le programme d'actions
- La newsletter Climat Air Energie

> Projet de territoire

28-53

ATTRIBUTIONS

> Transition énergétique

- La rénovation énergétique des maisons d'habitation
- La rénovation énergétique du patrimoine public
- Mobilité - covoiturage
- Mobilité - vélo
- Animations Plan Climat

> Développement territorial

- Programme Leader
- Tremplin Entreprises et l'animation économique
- Le programme Eco-Défis

54

GLOSSAIRE



STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

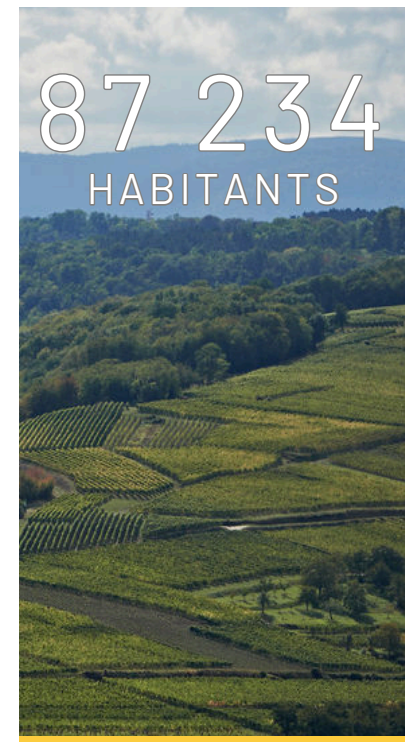


La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), promulguée le 27 Janvier 2014, a proposé notamment, dans son article 79, un nouvel outil du développement local : **le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural ou PETR** (1) Espace de mutualisation et de coopération entre établissements publics de coopération intercommunale, le Pôle permet de redonner une assise juridique aux territoires de projets, notamment aux Pays, issus de la Loi dite LOADDT de 1999.

Le **PETR Bruche Mossig** constitué entre la **Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE**, la **Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG** et la **Communauté de Communes de la MOSSIG et du VIGNOBLE**, regroupe 68 communes totalisant 87 234 habitants (données INSEE 2019 - population totale).

(1) régi par le nouvel article L. 5741-1 du Code général des Collectivités territoriales, relevant du droit applicable au syndicat mixte fermé (Art. L. 5711-1 CGCT).

68
COMMUNES



STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat Mixte du SCOT Bruche-Mossig, devenu Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig (AP du 20 Février 2019), a organisé sa transformation en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour poursuivre la politique de développement durable, initiée par le Pays Bruche-Mossig-Piémont, dans une approche prospective à long terme.

Jusqu'en 2018 le Syndicat Mixte avait pour unique objet l'élaboration et la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Depuis il a élargi ses compétences à l'élaboration du plan climat, puis après sa transformation en PETR, il a repris les actions portées jusque-là par le Pays Bruche Mossig Piémont en faveur du développement économique (Programme Leader, Tremplin Entreprises, ...) et de la transition énergétique (France Rénov, OKTAVE, mobilité, ...).

En 2022, il a élargi ses compétences à la coordination globale du suivi et de l'évaluation du plan climat. Le PETR a également précisé son habilitation statutaire à réaliser des prestations de service pour mettre en place sur son territoire une stratégie de développement du covoiturage pour le compte de ses EPCI membres.



Le PETR garde la vocation du Pays d'être un outil de proximité en proposant à la fois des services à la population et la mise en oeuvre de projets de développement local. Le PETR porte aussi la démarche d'aménagement durable du territoire avec la mise en oeuvre du SCOT Bruche Mossig et la coordination de la mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que son évaluation.

Il est fondé sur l'ambition initiale des acteurs locaux de promouvoir l'organisation d'un espace de développement aux portes de la métropole strasbourgeoise et de relever le défi de l'organisation spatiale et de l'aménagement de ce territoire.

Le projet de territoire adopté en novembre 2022 définit les conditions de ce développement dans le périmètre du PETR et précise les enjeux et la stratégie adoptée pour y répondre. Le PETR a élaboré courant 2024 une convention territoriale déterminant les missions déléguées au PETR par les 3 EPCI membres pour la mise en oeuvre du projet de territoire.

L'action du PETR s'inscrit en complémentarité avec celle des EPCI membres, dans le respect des compétences et attributions que ces derniers lui dévoluent.

Les instances du PETR

Instances décisionnelles

Conformément à ses statuts, le PETR Bruche Mossig est administré par un Comité Syndical composé de 56 membres, assurant la représentativité des Communautés de Communes membres, dont la répartition a été fixée en tenant compte du poids démographique de chacun. Ces délégués sont désignés par les EPCI respectifs suivant le renouvellement général de leurs organes délibérants.

56

Membres

Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble : 15 membres titulaires

François SCHNEIDER,
Maire de Cosswiller,

Fabien BLAESS,
Maire de Dangolsheim,

Nicolas WINLING,
Maire de Dahlenheim,

Pierre Paul ENGER,
Maire de Hohengoeft,

Patrick DECK,
Maire de Kirchheim,

Daniel FISCHER,
Maire de Marlenheim,

Pierre BURTIN, Adjoint
au Maire de Marlenheim,

François JEHL,
Maire d'Odratzheim,

Sylvie THOLE, Maire
de Scharrachbergheim
Irmstett,

Gérard STROHMENGER,
Maire de Traenheim,

Yves JUNG, Maire
de Wangen,

Daniel ACKER, Maire de
Wangenbourg Engenthal,

Michèle ESCHLIMANN,
Maire de Wasselonne,

Cédric HALTER, Adjoint
au Maire de Wasselonne,

Pierre GEIST,
Maire de Westhoffen



Les instances du PETR

Instances décisionnelles



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 26 membres titulaires

Bernard RAULIN, Adjoint
au Maire d'Altorf,

Marie-Paule DIETRICH,
Conseillère Municipale
d'Avolsheim,

Laetitia MARTZ-DELMULLE,
Maire de Dachstein,

Marie-Reine FISCHER,
Maire de Dinsheim-sur-
Bruche,

Gilbert ROTH, Maire
de Dorlisheim,

Claire PERRAT-LIEBERT,
Conseillère Municipale
de Dorlisheim,

Julien HAEGY, Maire
de Duppigheim,

Alexandre DENISTY,
Maire de Duttlenheim,

Mathieu BLEGER,
Conseiller Municipal
de Duttlenheim,

Marianne WEHR,
Maire d'Ergersheim,

Eric FRANCHET,
Maire d'Ernolsheim-
Bruche,

Pierre THIELEN,
Maire de Gresswiller,

Guy ERNST, Maire
d'Heiligenberg,

Laurent FURST,
Maire de Molsheim,

Chantal JEANPERT,
Adjointe au Maire
de Molsheim,

Sylvie TETERYCZ,
Adjointe au Maire
de Molsheim,

Maxime LAVIGNE,
Conseiller Municipal
de Molsheim,

Jean-Michel WEBER,
Conseiller Municipal
de Molsheim,

Jean-Luc SCHICKELE,
Maire de Mutzig,

Caroline PFISTER,
Adjointe au Maire
de Mutzig,

Bülent TEMIZAS, Adjoint
au Maire de Mutzig,

Marielle HELLBOURG,
Maire de Niederhaslach,

Jean BIEHLER,
Maire d'Oberhaslach,

Guy SCHMITT, Maire
de Sultz-les-Bains,

Alexandre GONCALVES,
Maire de Still,

Sébastien JACOB,
Conseiller Municipal
de Wolxheim.

56

Membres

Les instances du PETR

Instances décisionnelles

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 15 membres titulaires

56

Membres

Alice MOREL,
Maire de Bellefosse,

Marc DELLENBACH,
Maire de Bourg-Bruche,

Emile FLUCK,
Maire de Colroy la Roche,

Maurice GUIDAT,
Maire de Fouday,

**Jean-Bernard
PANNEKOECKE,**
Maire de La Broque,

Jean-Louis BATT,
Maire de Lutzelhouse,

Nicolas BONEL, Maire
de Muhlbach sur Bruche,

André WOOCK,
Maire de Natzwiller,

Thierry SIEFFER,
Maire de Ranrupt,

Marc SCHEER,
Maire de Rothau,

Marc GIROLD,
Maire de Russ,

Romain MANGENET,
Maire de Saâles,

Laurent BERTRAND,
Maire de Schirmeck,

Alain GRISE,
Maire d'Urmatt,

Alain FERRY, Maire
de Wisches.



Les instances du PETR

Instances décisionnelles

9
Vice-Présidents

Le Président du PETR, Alain FERRY, est entouré de 9 Vice-Présidents.

Ces fonctions sont assurées à titre bénévole.

Fonction	Nom
Président	Alain FERRY
1 ^{er} VP	Daniel ACKER
2 ^e VP	Marie-Reine FISCHER
3 ^e VP	Jean Bernard PANNEKOECKE
4 ^e VP	Michèle ESCHLIMANN
5 ^e VP	Gilbert ROTH
6 ^e VP	Alice MOREL
7 ^e VP	Daniel FISCHER
8 ^e VP	Marianne WEHR
9 ^e VP	Laurent FURST

22
membres du bureau

Le bureau du PETR Bruche Mossig est composé de 22 membres : 8 de la CCRMM, 7 de la CCVB et 7 de la CCMV, dont le Président et les 9 Vice-Présidents

Titulaires	Suppléant
Alain FERRY	Marc SCHEER
Daniel ACKER	Pierre GEIST
Marie-Reine FISCHER	Julien HAEGY
Jean Bernard PANNEKOECKE	Jean-Louis BATT
Michèle ESCHLIMANN	Sylvie THOLE
Gilbert ROTH	Jean-Luc SCHICKELE
Alice MOREL	Laurent BERTRAND
Daniel FISCHER	François SCHNEIDER
Marianne WEHR	Marielle HELLBOURG
Laurent FURST	Guy SCHMITT
François JEHL	Romain MANGENET

Le comité syndical s'est réuni 8 fois en 2024 : 10 janvier, 21 février (sans quorum), 8 mars, 15 mai, 25 septembre (sans quorum), 15 octobre, 27 novembre, 18 décembre.

Le bureau du PETR a été réuni 6 fois cette année : 24 janvier, 10 avril, 29 mai, 11 septembre, 16 octobre, 4 décembre.

Les instances du PETR

Instances consultatives

Le PETR dispose de deux instances consultatives : la conférence des maires et le conseil de développement. Il peut également se doter de commissions ou de groupes de travail, comme il l'a fait pour l'élaboration du Programme Leader 2023-2027.

Il intervient également ponctuellement auprès des instances de ses membres (conférence des Maires, commissions réunies).

Le Président du PETR a réuni les Présidents des 3 EPCI membres à 4 reprises pour évoquer différents sujets stratégiques tels l'évolution du poste de conseiller en énergie partagée, les PTRTE, la convention territoriale...

Le PETR a également réuni les secrétaires de mairie au niveau de chaque communauté de communes pour partager les nouveautés (Leader 2023-27, St'hopla, accompagnement à la rénovation énergétique, newsletter plan climat).

La conférence des Maires a été conviée le 21 février, à la réunion du comité syndical dont l'ordre du jour comprenait une conférence du bureau d'études IMAEE relative à l'autoconsommation et l'exploitation des surfaces photovoltaïques par les collectivités.

La composition du conseil de développement a été arrêtée par le Comité Syndical du PETR en date du 9 décembre 2020. La présidence de l'instance a été confiée à Jean Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président du PETR en charge du Conseil de Développement.

M. Marcel SCHOTT et Mme Naziha Mansouri, représentants de notre territoire au sein du Conseil de citoyens d'Alsace créé par la CeA, ont participé à une réunion de cette instance le 5 octobre à l'Hôtel d'Alsace de Colmar.

Le conseil de développement du territoire Bruche Mossig a été réuni le 5 novembre, pour un atelier de réflexion sur le thème "Quelles perspectives pour notre territoire en 2040 ?" , suivi d'une soirée grand témoin des dynamiques territoriales avec le témoignage de Gérard GOETZ restaurateur propriétaire de l'hôtel -restaurant *Chez Julien* à Fouday.



Les moyens humains et financiers

L'équipe du PETR

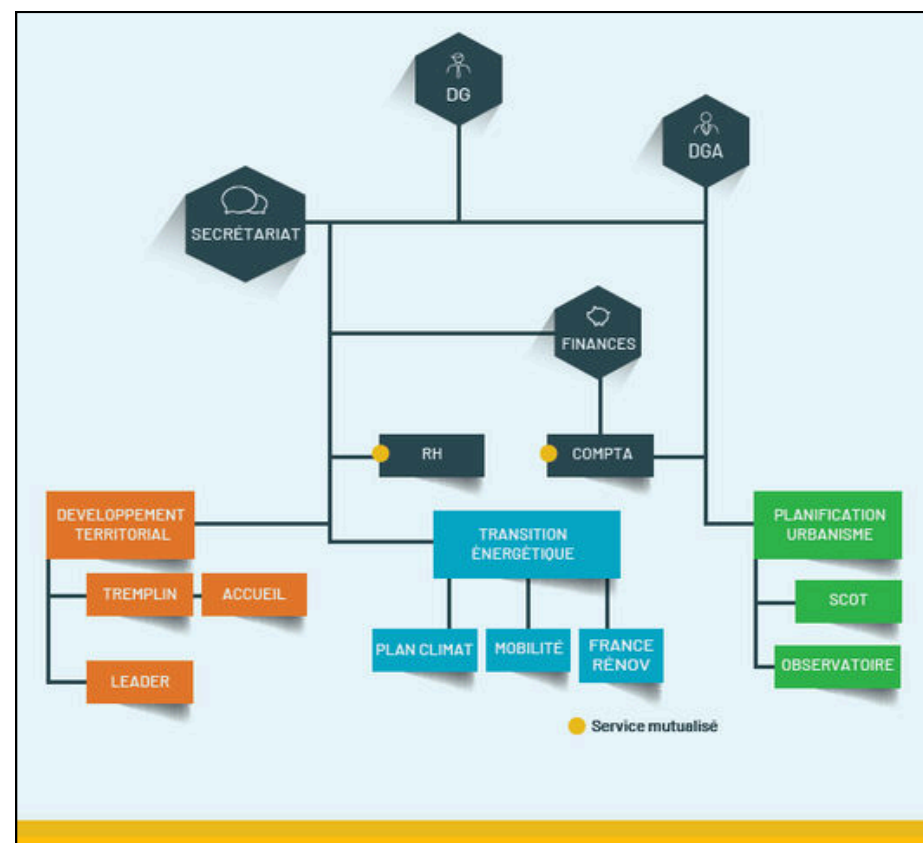
Le PETR dispose au 31 décembre 2024 d'une équipe de 11 personnes (10,5 ETP) réparties entre la direction générale (1.9 ETP) et 3 pôles opérationnels, à savoir :

- La planification et l'urbanisme (1,6 ETP) intégrant le SCoT et l'observatoire du territoire;
- La transition énergétique (3,4 ETP) dans une approche transverse regroupant le Plan climat, la transition énergétique avec France Rénov et la mobilité;
- Le développement territorial (3,6 ETP) comprenant Tremplin Entreprises et le programme européen Leader.

Le PETR a accueilli un stagiaire du 17 au 21 juin Simon WINKEL.

→ L'organigramme du PETR se présente comme suit en date du 31 décembre

La sortie annuelle de l'équipe salariée du PETR avec son Président a été l'occasion le 7 juin de tester l'explorer game "Le mystère à la chartreuse" à Molsheim, financé par le programme LEADER, de visiter une cave viticole à Wolxheim et de se restaurer à Avolsheim, tout en pédalant le long du réseau cyclable de la CCRMM.



Les moyens humains et financiers

L'équipe du PETR

Michèle HEUSSNER-WESTPHAL
DIRECTRICE
michele.heussner@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 44 / 06 37 24 32 83



Patrick PETER
DIRECTEUR DE TREPLIN
ENTREPRISES
ANIMATEUR ÉCONOMIQUE
patrick.peter@treplin-entreprises.fr
03 88 97 39 75 / 06 47 65 74 87



Juliette OBERLE
COORDONNATRICE MOBILITÉ-CLIMAT
juliette.oberle@petrbruchemossig.fr
03 88 45 38 50



Grégory HEINRICH
DIRECTEUR ADJOINT
CHARGÉ DU SCOT
gregory.heinrich@petrbruchemossig.fr
03 88 97 47 96 / 06 18 59 89 53



Céline FOUcart
CHARGÉE D'ACCUEIL COMMUNICATION
ADMINISTRATION DU PETR ET DE
TREPLIN ENTREPRISES
contact@petrbruchemossig.fr
contact@treplin-entreprises.fr
03 88 97 47 96 / 03 88 97 25 40



Gwennaël COHERGNE
CHARGÉ DE MISSION
PLAN CLIMAT_ ERGONOME DE FLUX
gwennael.cohergne@petrbruchemossig.fr
03 88 97 83 87



Estelle PALFRAY
SECRETAIRE DE DIRECTION
POSTE MUTUALISÉ AVEC LA CCRMM
estelle.palfray@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 41



Albin DERIAT
CHARGÉ DU PROGRAMME LEADER
albin.deriat@petrbruchemossig.fr
03 88 97 60 79



Jean SCHOEPPER
CONSEILLER FRANCE RÉNOV (CONSEIL
AUX PARTICULIERS)
jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr
03 88 97 39 69 / 06 73 97 78 93



Guillaume LIMBACH
CHARGÉ DE MISSION DES OBSERVATOIRES
DU TERRITOIRE
guillaume.limbach@petrbruchemossig.fr
03 88 97 36 11



Benoît HUGUET
ANIMATEUR GESTIONNAIRE
PROGRAMME LEADER
benoit.huguet@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 42



Structures d'appui et partenaires

Le PETR dispose de moyens d'intervention et d'une interface élargie dans le cadre de partenariats avec des structures telles que:

- **Initiatives BMP pour l'appui à la création et au développement d'entreprises,**
- **le réseau ACT:IONS qui anime le tissu industriel,**
- **OKTAVE pour la rénovation énergétique,**
- **l'ADEUS, la fédération nationale des SCoT, la conférence des SCoT du Grand Est, l'Association Nationale des Pays et PETR (ANPP), Citoyens & Territoires, Leader France, le centre de gestion, le CNFPT,...**

Pour la gestion et l'animation du programme LEADER, le PETR bénéficie de financements FEADER, de l'appui technique des services de la Région Grand-Est, ainsi que de l'implication d'acteurs locaux, publics et privés, membres du comité de programmation du groupe d'action locale.



Le PETR a participé aux réunions COP GEREVE, ZAER et SPRH organisées par les services de l'Etat et a contribué à la mise à jour des conventions PTRTE du territoire.

Au sein de Tremplin Entreprises, le PETR coordonne l'offre locale de services à la création d'entreprises proposées par la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, Pôle Emploi et d'autres intervenants (coopérative d'activité, couveuse...).

Ce partenariat est notamment valorisé via le pôle Créa conventionné et soutenu financièrement par la Région Grand Est. Il se concrétise par la mise en oeuvre d'ateliers, de sessions de formation et de permanences. Par ailleurs, le PETR oeuvre à l'insertion territoriale des jeunes pousses de la pépinière et participe aux instances emploi formation du territoire pour favoriser les relations écoles /entreprises.

Les projets en faveur de la transition énergétique touchent un large panel d'acteurs socio-économiques, au côté des communautés de communes et des communes, des partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'Etat, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), l'ADEME, la Banque des Territoires, le CEREMA, les opérateurs ANAH, le réseau SARE, des établissements scolaires, des citoyens engagés et des associations telles Bruche Piémont Rail, Alter Alsace Energie, la Maison de la Nature, des entreprises locales exerçant leur responsabilité sociale et environnementale, la chambre des Métiers dans le cadre du programme Eco-défis,...

La Région Grand Est reste un partenaire essentiel du PETR, aux plans technique et financier dans les domaines du développement territorial, de la transition énergétique et en sa qualité de gestionnaire de fonds européens.

Communication du PETR Bruche Mossig

Le PETR communique afin de rendre ses actions visibles, accessibles et identifiables.

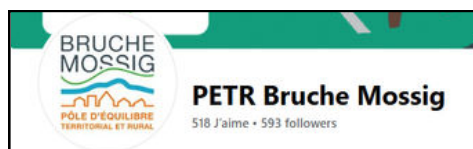
En complément des supports imprimés, il est actif via internet avec 2 sites "vitrine" et des pages sur des réseaux sociaux.



Facebook:

La page **PETR Bruche Mossig** dénombre 593 abonnés en décembre 2024.

<https://www.facebook.com/petrbruchemossig>



LinkedIn:

Le profil LinkedIn du **PETR** est actuellement suivi par 224 personnes.

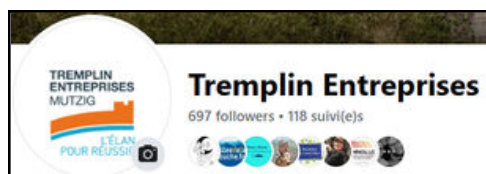
<https://www.linkedin.com/company/petr-bruche-mossig>



Tremplin Entreprises dispose également d'une page dédiée à la promotion des ateliers économiques, aux informations, aux nouveautés de la pépinière, mais aussi aux offres d'emploi, aux actualités et animations économiques du territoire.

En décembre 2024, elle compte 700 abonnés.

<https://www.facebook.com/TremplinEntreprises.Mutzig>



Le profil de **Tremplin Entreprises** totalise 373 abonnés.

<https://www.linkedin.com/company/tremplin-entreprises-mutzig>



Ces actions viennent compléter la communication assurée via les 2 sites internet régulièrement mis à jour :

www.bruche-mossig.fr

www.tremplin-entreprises.fr

Une actualisation du site du PETR est néanmoins souhaitable, notamment pour la mise en place de la bourse aux locaux vacants.

Concertation et échanges territoriaux

L'année 2024 a été l'occasion de plusieurs échanges avec d'autres territoires :

- Réunion avec les Présidents et directeurs des PETR du Piémont des Vosges, de l'Alsace Centrale et de la CdC d'Erstein dans le cadre du cofinancement du poste de chargé de mission du réseau d'entreprises AC:TIONS
- Echange Inter-PETR alsaciens sur l'évolution du service public de la rénovation de l'habitat (post SARE)
- Participation aux réunions de réseau organisées par la CeA
- Participation aux réunions des PETR du Grand Est organisées par la Région
- Echanges inter PETR via le réseau de l'ANPP
- Echanges inter SCoT
- Echange avec le Val de Villé et Ranrupt concernant la démarche *Ecoterritoire*.

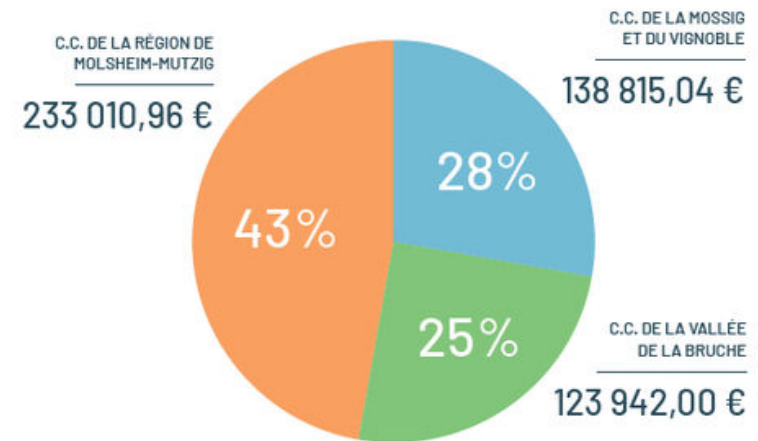
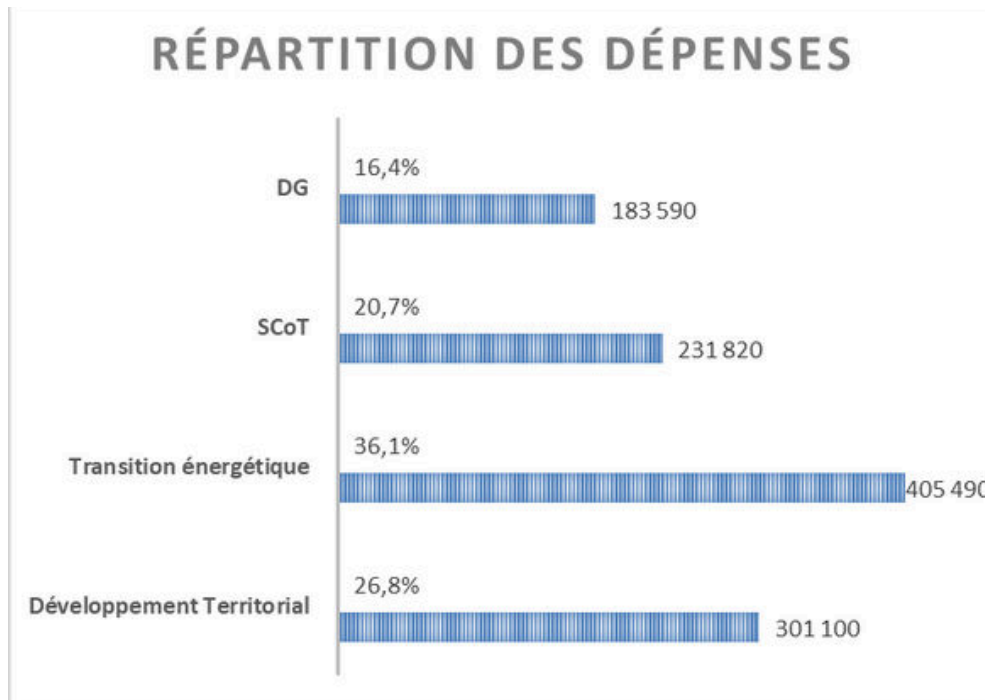


Budget et cotisations



Le budget du PETR pour 2024, DM1 comprise, s'est élevé à 1 461 597€, soit 1 130 411€ en fonctionnement et 331 186 € en investissement, avec des excédents reportés de 2023 de 293 110€ en fonctionnement et 270 615 € en investissement.

Les contributions financières des Communautés de Communes membres au BP 2024 du PETR, maintenues à 495 768,00 €, représentent 44% des recettes courantes de fonctionnement. Leur répartition, définie par les statuts, se décline comme suit :



→ Contribution financière des Communautés de Communes : 59% du budget

Le comité syndical a voté pour le **passage en M57** à compter du 1er janvier 2024.

EXERCICE DES COMPÉTENCES



Les compétences et attributions du PETR Bruche Mossig sont détaillées dans les statuts de l'instance comme suit :

« En application des articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-1 et suivants et L. 5211-5-1 du CGCT, le PETR exerce, aux lieu et place de ses EPCI FP membres, les compétences et missions suivantes.

Le PETR est compétent pour :

- ✓ élaborer, modifier, réviser et mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire ;
- ✓ élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, prévu à l'article L 229-26 du Code de l'environnement, ainsi que son rapport intermédiaire à 3 ans ; et pour assurer la coordination globale de son suivi et de son évaluation, prévu à l'article R229-51 du code de l'environnement, sur l'ensemble de son territoire ;
- ✓ élaborer le projet de territoire mentionné à l'article L. 5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ mettre en oeuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, les actions d'intérêt territorial ;
- ✓ organiser la concertation et animer le débat territorial.»

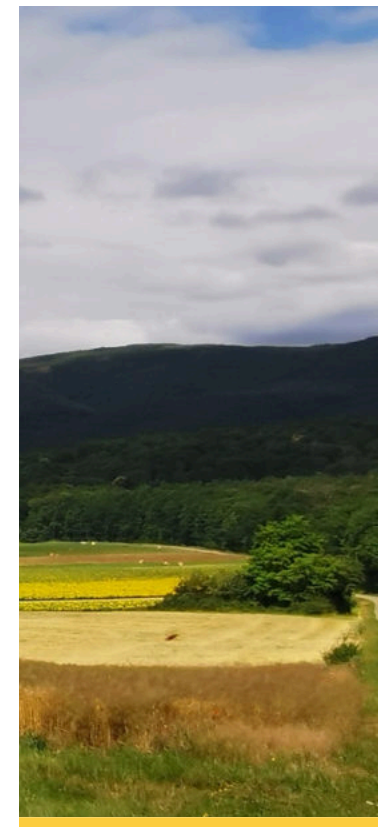


Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



Un SCoT pour quoi faire ?

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...



Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...



SCoT Bruche Mossig

Le SCoT Bruche Mossig a été approuvé à l'unanimité le 8 décembre 2021. Il est aujourd'hui entré dans sa phase de mise en oeuvre. Ainsi, au cours de l'année 2024, des actions de sensibilisation aux orientations du SCoT, ont été menées.

Parallèlement, le PETR en tant que Personnes Publique Associée a participé et contribué à l'élaboration des documents d'urbanisme des communes (en particulier des PLU) et des procédures d'urbanisme.

Le PETR a formalisé 3 avis : 2 à propos de PLU et 1 avis à propos d'un permis d'aménager de plus de 5000 m² de surface de plancher

En outre la phase obligatoire de suivi des effets des orientations du SCoT a été enclenchée notamment par la mise en oeuvre de son **observatoire du territoire**, en particulier sur les thématiques suivantes :

- **Foncier** : mesure et observation de la consommation foncière - validation de la méthode et constitution des référentiels ;
- **Atelier de sensibilisation** aux enjeux de la rénovation du patrimoine en particulier des logements , à la gestion et la transformation des **espaces d'activités**.



→ Enveloppes urbaines

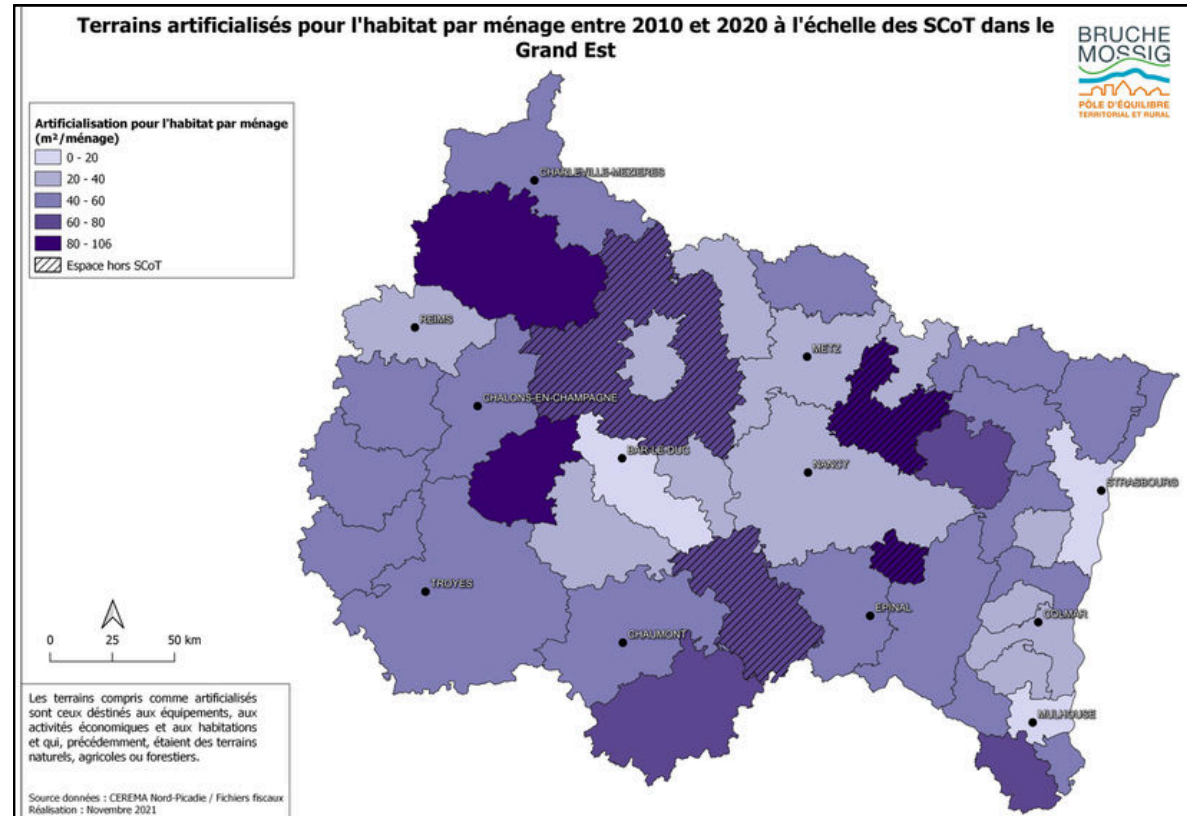
L'ensemble du SCoT est téléchargeable sur le site web du PETR :
<https://bruche-mossig.fr/quest-ce-quun-scot/le-scot-bruche-mossig/>

Les collaborations

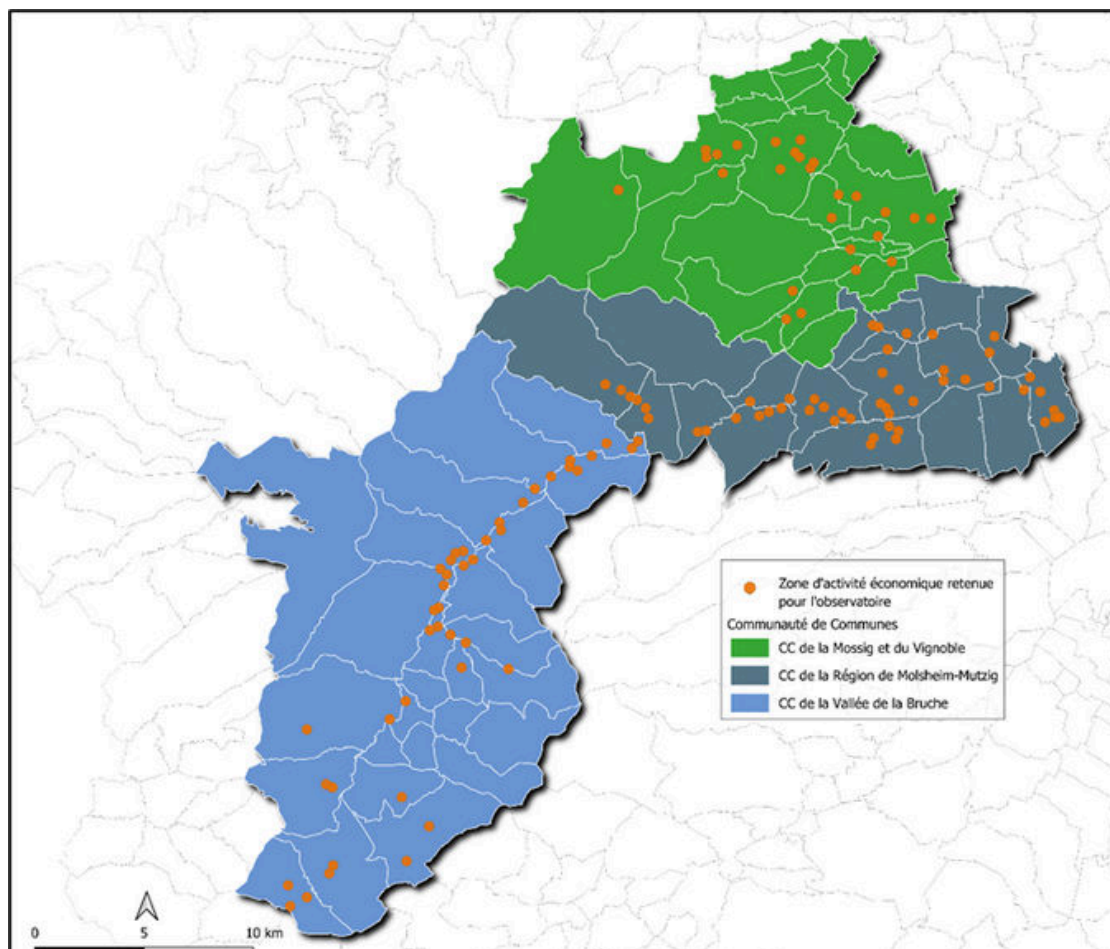
Parallèlement à l'élaboration de son SCoT, le PETR participe à nombre de réunions et démarches en lien notamment avec **l'InterScot du Bas-Rhin**.

La mise en œuvre du volet aménagement de la **loi climat et résilience** ainsi que la mise à jour de la **trame verte et bleue** au travers du SRADDET de la région Grand Est en cours de révision a impliqué une mobilisation de l'ensemble des structures porteuses de SCoT à l'échelle alsacienne et du Grand Est.

Dès lors durant l'ensemble de l'année 2024, le PETR s'est impliqué sur la question avec les autres structures porteuses de SCoT



L'observatoire du territoire du PETR



L'observatoire du territoire permet au PETR de disposer de **l'outil indispensable** nécessaire à la mise en oeuvre de ses missions, en particulier l'animation et le suivi du SCoT.

Durant l'année 2024 l'observatoire du territoire s'est concentré sur la **production de données locales et la mise à jour des données créées les années précédentes.**

Dans la perspective d'alimenter toujours plus l'observatoire en données ainsi que de remplir son rôle d'analyse et d'accompagnement des missions et des compétences portées par le PETR, **un accent particulier a été porté sur l'observatoires des Zones d'Activités Economiques.**

L'observatoire du territoire du PETR

Ainsi, un grand nombre de projets ont été à la fois amorcés, poursuivis ou finalisés durant l'année 2024

- Mise à jour des ilots typo-morphologiques grâce au millésime 2021 de l'OCS GE 2.
- Mise à jour du travail effectué sur la Trame Verte et Bleue (OCS GE 2 2021 et documents d'urbanisme approuvés).
- Poursuite et finalisation de l'observatoire des Zones d'Activité Economique et transmission des données aux Communautés de Commune en vue de la réalisation de l'inventaire des zones d'activité économique. Echange technique et transmission des données à l'ADEUS pour leur observatoire régional des espaces d'activité économique.
- Réunion / animation dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT : « L'aménagement et la transformation des zones d'activité économique » en collaboration avec l'ADIRA et basé sur les travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire des Zones d'activité Economique.
- Rapport triennal de la consommation foncière pour le compte des Communautés de Communes.
- Participation à l'édition 2024 des GeoDatadays à Nantes.
- Participation à la table ronde et présentation des travaux sur la Trame Verte et Bleue lors des de la journée thématique « Occupation du Sol Grand Est » organisée par DataGrandEst (Région).
- Réalisation d'une « capsule vidéo » (format court) sur l'utilisation de l'OCS GE 2 dans le cadre des travaux sur la Trame Verte et Bleue. Cette capsule vidéo sera publiée sur le site DataGrandEst ainsi que sur leur chaîne Youtube afin de mettre en avant les travaux réalisés grâce à l'OCS GE 2.
- Prise de contact avec la CAUE Alsace à la suite de la journée thématique « Occupation du Sol Grand Est » afin d'engager un travail partenarial sur la ZAN et l'aspect paysager du territoire



Parc d'Activités Économiques de la Plaine de la Bruche
Photo : ISENMANN Jean

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La réalisation du Plan Climat a été confiée au PETR Bruche Mossig par les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, de la Mossig et du Vignoble, et de la région de Molsheim-Mutzig. Après son adoption, la compétence du PETR a été étendue à la coordination globale du suivi du plan climat et à son évaluation sur l'ensemble de son territoire.

Un COPIL climat, composé de 11 personnes (6 élus + 5 agents), a été mis en place par le PETR et ses communautés de communes pour piloter l'animation et la mise en œuvre des actions prévues dans le plan climat. L'objectif est de garder la meilleure cohérence entre les actions de chaque strate territoriale, de développer la dynamique, de suivre les actions sur le territoire, et de planifier l'action du PETR et des communautés de communes dans l'animation.

Un Plan Climat qui mobilise !

À la fois stratégique et opérationnel, il vise à organiser la transition écologique du territoire sur la période 2022-2027. De nombreuses actions ont déjà été menées !

Le Plan Climat prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs thématiques :

- La sobriété énergétique,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Le développement des énergies renouvelables,
- L'adaptation au changement climatique,
- La qualité de l'air.



Les objectifs

Document se voulant ouvert et partenarial, il est un guide dans la réalisation des actions en faveur de la transition écologique sur le territoire, et répond aux objectifs suivants :



Multiplier par 4
le nombre de logements collectifs et individuels rénovés chaque année



Multiplier par 2
le nombre d'établissements publics rénovés chaque année et le nombre d'industries mettant en œuvre des actions de transition écologique



Développer
les circuits courts et plus respectueux de l'environnement pour tendre vers une alimentation plus locale



Développer le cyclable et les mobilités alternatives



Multiplier par 2
la production d'énergies renouvelables locales d'ici 2050

Le programme d'actions

Le programme d'actions compte 31 actions autour de 11 thématiques.



Agriculture et alimentation



Bâtiment



Aménagement



Déchets et valorisation



Eau



Énergie



Forêt



Mobilité



Gouvernance



Promotion du territoire et de ses actions



Sensibilisation de tous les publics

Tout le contenu est disponible ici :
<https://bruche-mossig.fr/le-plan-climat-air-energie/>

La newsletter Climat Air Energie

Pour favoriser le partage d'informations et d'expériences avec les communes, le PETR a lancé la newsletter "Plan Climat". Elle annonce des événements à venir, partage des bonnes astuces et pense-bête, met à l'honneur des initiatives de communes, etc. Depuis sa création en février 2024, 7 newsletters ont été adressées aux mairies et aux référents plan climat du territoire.



BRUCHE MOSSIG
POLE D'ECOLOGIE
PAYSAN, D'ENERGIE
ET DE MOBILITE

Mossig et Vignoble
Mossig
Vignoble

AGISSONS ENSEMBLE!
PLAN CLIMAT - BRUCHE MOSSIG

NEWSLETTER #4

2024



BÂTIMENT

Service France rénov

Le conseiller France Rénov a pour mission d'**accompagner les particuliers** à :

- Identifier les travaux prioritaires pour économiser au mieux l'énergie, apporter un avis objectif, indépendant des fournisseurs d'énergie, des fabricants de matériaux,
- Informer sur les aides financières mobilisables,
- Promouvoir les énergies renouvelables diverses.

Les échanges entre le conseiller et les particuliers se font sur rendez-vous, sous différentes formes : rdv téléphonique, en visio, en présentiel dans les locaux du PETR Bruche Mossig ou lors de permanences à Schirmeck et à Wasselonne, ou au domicile du particulier lorsque celui-ci souhaite réaliser une évaluation énergétique de son logement pour déterminer les travaux à réaliser.

Enfin, il peut orienter vers les bons interlocuteurs selon le besoin du particulier : organismes labellisés MAR (Mon Accompagnateur Rénov), bureaux d'études ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par la demande du particulier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter **Jean Schoepfer** : jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr - 03 88 97 39 69

MOBILITÉ

2 000 !

C'est le nombre d'inscrits sur St'hopla

Pour faire encore grimper ce chiffre et développer le service de covoiturage sur le territoire, n'hésitez pas à relayer l'information auprès des habitants de vos communes ! Juliette se tient à votre disposition pour vous communiquer :

- des visuels
- des textes types
- des chiffres sur les covoiturages réalisés au départ ou à destination de votre commune !

st'hopla



Contacts PETR

Energie - rénovation : Gwennaél COHERGNE
gwennael.cohergne@petrbruchemossig.fr - 06 83 17 89 71

Mobilité - PCAET : Juliette OBERLÉ
juliette.oberle@petrbruchemossig.fr - 06 83 17 88 58

Pense-bête
Conseil sobriété chauffage

Un réseau de chauffage emboué (planchers chauffants ou radiateurs) est source d'inconfort et de surconsommation d'énergie. La saison de chauffe se termine, avez-vous pensé à faire un diagnostic de votre réseau ?



BRUCHE MOSSIG
POLE D'ECOLOGIE
PAYSAN, D'ENERGIE
ET DE MOBILITE

Mossig et Vignoble
Mossig
Vignoble

AGISSONS ENSEMBLE!
PLAN CLIMAT - BRUCHE MOSSIG

NEWSLETTER #6

2024



MOBILITÉ

Une belle rentrée pour le covoiturage !

Un mois de septembre record pour St'hopla :

- 1780 covoiturages réalisés (+13% par rapport au mois de juin, le précédent record)
- 300 nouvelles personnes utilisent le service St'hopla avec l'application mobile Karos
- Une bonne couverture du service sur le territoire : 94% des utilisateurs ont des opportunités de covoiturage

Plusieurs facteurs expliquent cette dynamique :

- La communication des communes et des intercommunalités : **merci pour votre forte implication !**
- Le lancement de nouveaux partenariats avec des entreprises du territoire, comme notamment Mecartherm
- La prise en charge intégrale des trajets passagers par le PETR, du 9 au 29 septembre

Et les efforts de la rentrée continuent à payer : le mois d'octobre s'annonce encore meilleur que le précédent !

La **communication est déterminante** pour poursuivre le déploiement du service. Contactez Juliette pour recevoir supports, textes et autres publications (réseaux sociaux, bulletins communaux, etc.)

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Restauration et périscolaires

Dans le cadre de l'animation du **Plan Climat Bruche Mossig**, le PETR organise une rencontre sur le thème "Alimentation en restauration scolaire" le **mercredi 4 décembre à 18h30** à Mutzig.

Au programme :

- **Présentation du Select'om** : diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans les périscolaires
- **Présentation de la Chambre d'Agriculture** : rappel du cadre réglementaire et des leviers d'actions des maires
- **Témoignage d'un élu**

Un pot convivial clôturera l'échange.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation **avant le 11 novembre** à l'adresse mail juliette.oberle@petrbruchemossig.fr



st'hopla

KAROS

Contacts PETR

Energie - rénovation : Gwennaél COHERGNE
gwennael.cohergne@petrbruchemossig.fr - 06 83 17 89 71

Mobilité - PCAET : Juliette OBERLÉ
juliette.oberle@petrbruchemossig.fr - 06 83 17 88 58

Projet de territoire

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI à fiscalité propre ou, en leur nom et pour leur compte, par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Le projet de territoire du PETR Bruche Mossig a été finalisé et approuvé par le comité syndical du PETR ainsi que les organes délibérants des EPCI qui le composent en 2022.

La convention de mise en oeuvre du projet de territoire qui précise les missions déléguées à cet effet au PETR a été élaborée en 2024 et approuvée par le comité syndical du 27 novembre.



Le projet de territoire est téléchargeable sur le site web du PETR



EXERCICE DES ATTRIBUTIONS

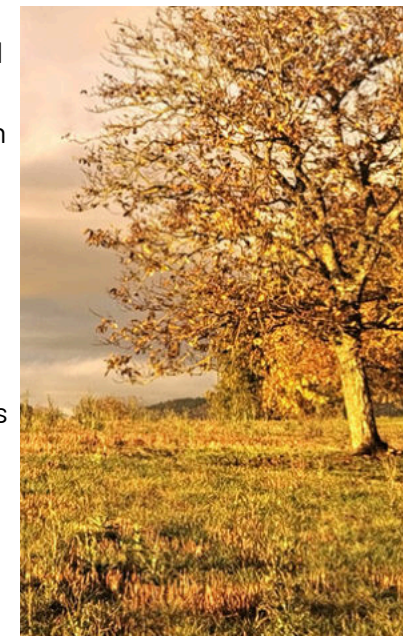


En plus de l'exercice de ses compétences, le PETR :

- Est le cadre de contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement, de solidarités entre les territoires et, à ce titre, peut porter les différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe ; le cas échéant, pour porter des missions pour le compte de la Région ou du Département dans le cadre d'une délégation ;
- Peut créer des services unifiés avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent, dans les conditions prévues par l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Peut réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces prestations de services font l'objet de conventions précisant leur champ d'application et leur durée. Elles permettent au PETR d'assurer un rôle d'animation et de coordination sur des problématiques se rattachant à son projet de territoire et ne pouvant être traité à une échelle pertinente par les EPCI ou communes. Il en est ainsi de la mise en place, sur son territoire, d'une stratégie de développement du covoiturage qui fait référence au volet mobilité du plan climat et du projet de territoire du PETR dans le double souci de transition énergétique et climatique et de renforcement de l'employabilité des actifs.

Les statuts précisent que la présente énumération n'est pas limitative.

En prolongation des actions portées initialement par l'association du Pays Bruche Mossig Piémont, le PETR Bruche Mossig oeuvre en faveur de la transition énergétique et du développement territorial tel que détaillé ci-après. Ces actions sont inscrites dans la convention territoriale.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La rénovation énergétique des maisons d'habitations

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2017 et indique que l'ensemble du parc bâti doit atteindre une performance énergétique au niveau BBC d'ici à 2050. La Région a affirmé la nécessité de généraliser les rénovations énergétiques performantes des bâtiments résidentiels et tertiaires comme premier levier de réduction des consommations énergétiques. Le SRADDET a arrêté les objectifs de réduire de 46% depuis 2012 les consommations énergétiques du résidentiel à horizon 2030 et de 89% pour 2050. Le plan climat du territoire Bruche Mossig adopté en mai 2022 décline ses enjeux à l'échelle du territoire et préconise dans sa fiche action n°7 de proposer un parcours rénovation pour les particuliers, avec pour ambition pour le PETR d'assurer 500 contacts et 300 conseils par an, et d'obtenir 100 mises en chantier par an ainsi que 1 000 maisons et 400 logements collectifs rénovés chaque année.

L'espace France Rénov

L'Espace Info Energie du territoire a été créé par le Pays Bruche Mossig Piémont en avril 2012 et transféré au PETR Bruche Mossig le 1er septembre 2019 ; Il est animé par Jean SCHOEPFER depuis juin 2018. Le réseau des Espaces INFO ENERGIE est un réseau national initié par l'ADEME, en partenariat avec des associations et des collectivités locales. Il garantit la gratuité et l'indépendance des services proposés. Cofinancé par la Région Grand Est et l'ADEME, jusque fin 2020, l'EIE est devenu « **espace France Rénov** » rémunéré jusque fin 2024 sur la base des actes de conseil réalisés, via des certificats d'économie d'énergie, complétés par une subvention forfaitaire de la Région Grand Est dans le cadre du programme SARE.

Le conseiller France Rénov a pour mission d'informer et de sensibiliser les particuliers pour la réalisation d'économies d'énergie et la réduction de l'utilisation d'énergies fossiles dans leur logement, à savoir :

- Identifier les travaux prioritaires pour économiser au mieux l'énergie ;
- Apporter un avis objectif, indépendant des fournisseurs d'énergies, des fabricants de matériaux ;
- Informer sur les aides financières mobilisables ;
- Promouvoir les énergies renouvelables.



L'activité de conseils

Les informations sont données par téléphone, par mail, ou sur rendez-vous lors de permanences, soit dans les locaux du PETR à Mutzig, soit dans des locaux des EPCI et communes du territoire. Depuis 2021, le conseiller peut également, se déplacer chez le particulier et élargir son champ d'intervention au petit tertiaire privé. **En 2024, le conseiller s'est déplacé au domicile de 37 particuliers.**



● Les permanences

Lieu	Date	Nombre de rendez-vous
Schirmeck A la Maison de la Vallée	Le 1er mercredi du mois de 9h à 12h	11
Wasselonne A la Maison des Services	Le 4ème mercredi du mois de 9h à 12h	9

Tableau des permanences en 2024, avec le nombre de personnes conseillées

La permanence de Schirmeck a été intégrée au Point Info Habitat (PIH), mis en place par le Conseil Général 67, à la maison de la Vallée de Schirmeck. Le PIH a pour but de regrouper dans un même lieu l'ensemble des interlocuteurs en rapport avec l'habitat. Le dispositif a été lancé en novembre 2014 et en tant que partenaire local, l'espace France Rénov est associé à la démarche. Sur Wasselonne, le lieu de permanence est implanté au siège de la Communauté de communes où se trouve également la Maison des Services.

Ces permanences permettent de décentraliser le dispositif au sein du territoire et de faciliter le service à la population.

● Bilan qualitatif

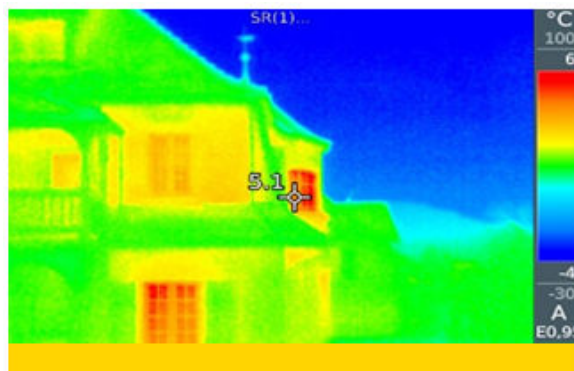
Le nombre de personnes conseillées depuis la création de l'espace France Rénov sur le territoire Bruche Mossig n'a pas été stable, du fait des mouvements de personnel qui ont généré des périodes de vacance sur le poste.

Années	Nb de personnes conseillées
2013	260
2014	209
2015	161
2016	14
2017	180
2018	105
2019	315
2020	351
2021	517
2022	562
2023	484
2024	570

Les animations

Afin de faire connaître le service et de sensibiliser un public plus large, l'espace France Rénov propose :

- Des animations, sous différents formats : balades thermiques, stands lors des salons et événements du territoire ;
- Des conférences, à destination d'un public varié (particuliers, élus), sur divers thèmes : la rénovation basse consommation, la consommation d'électricité, éviter les pièges à énergie ...



Les balades thermiques (janvier/février 2024) :

5 balades thermiques ont été organisées en 2024 (Duttlenheim, Gresswiller, Kirchheim, Mutzig, et Rothau).

● Autres participations

En 2024, le conseiller France Rénov a participé à diverses manifestations et conférences :

- Salon Dynamik à Wasselonne le 17 février 2024 ;
- Des conférences intitulées « Comment réussir sa rénovation énergétique ? » organisées par le Conseiller France Rénov à Mutzig le 28 octobre, à La Broque le 20 novembre et à Wasselonne le 4 décembre.

La communication France Rénov

Pour accroître la visibilité de l'espace France Rénov du PETR Bruche Mossig :

- Des articles de présentation de l'EIE ont été publiés dans plusieurs bulletins communaux,
- Des plaquettes « Les conseillers France Rénov dans le Grand Est » ont été distribuées lors de diverses animations,

- L'affiche présentant l'espace France Rénov du PETR a été envoyée aux différentes communes du territoire.

Actions & perspectives 2025

Pour 2025, l'objectif est de maintenir le nombre de personnes conseillées par l'espace France Rénov et de renforcer les animations et actions de communication à cet effet. Il s'agira de rester visible et identifiable.

Exemple d'actions prévues :

- Soirées conférences sur divers thèmes relatifs à la Rénovation énergétique ;
- La participation au salon Dynamik à Marlenheim en mars 2025,
- Les balades thermiques du PETR Bruche Mossig : Russ (15 janvier) ; Hohengœft (20 janvier) ; Niederhaslach (22 janvier) ; Still (6 février).

BRUCHE MOSSIG
PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL

villedela
bruche.fr
Communauté
de communes

Communauté de Communes
du Pays de
MOSSELANGE

Mossig et Vignoble
Alliance

€

VOTRE ESPACE
FRANCE RENOV
PETR Bruche Mossig
1 rue Gambirinus
67190 MUTZIG

Permanences décentralisées à Wasselonne et à Schirmeck (une
matinée par mois)

📧 Jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr
☎ 03 88 97 39 69 ou 06 73 97 78 93

prise de rdv en ligne sur le site <https://bruche-mossig.fr/>

ou

UN CONSEIL
NEUTRE
INDÉPENDANT
GRATUIT

POUR RÉALISER DES
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
ET AMÉLIORER VOTRE
LOGEMENT

AGISSONZ
ENSEMBLE!

France
Rénov

Avec le soutien de
climaxien

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Grand Est

Plateforme de rénovation énergétique Oktave

A partir de 2015, Oktave a été expérimenté par la Région Grand Est, l'ADEME et 10 territoires alsaciens dont le territoire Bruche Mossig Piémont.

La SEM Oktave créée ensuite en 2018 réalise une activité d'intérêt général consistant à proposer des prestations de conseil, d'accompagnement technique et/ou de tiers financement dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation.

Ce service, désormais payant, s'adresse aux propriétaires pour les accompagner pendant toute la durée de leur projet de rénovation énergétique performante.

Une convention a été établie pour préciser les modalités du partenariat entre la SEM Oktave et le PETR dans l'optique de renforcer la transition énergétique sur le territoire Bruche Mossig.



Le PETR héberge le conseiller Oktave du territoire, Franck Livchoue, à Mutzig afin de renforcer la collaboration avec le service France Rénov pour :

- Sensibiliser à la rénovation globale et performante visant le BBC ;
- Participer à la détection de chantiers potentiels pouvant être orientés vers la plateforme Oktave ;
- Faire connaître les outils d'Oktave auprès du grand public.

En 2024, Oktave a effectué 34 visites initiales (15 dans la CCVB, 11 dans la CCRMM et 8 sur la CCMV)

et signé 9 contrats sur le territoire Bruche Mossig : 4 contrats Avancés (maîtrise d'oeuvre) à 5 lots (les 4 dans la CCRMM) ; 5 contrats d'assistance à Maîtrise d'ouvrage Standard (3 dans la CCRMM et 2 dans la CCMV).



La rénovation énergétique du patrimoine public

● Principaux chiffres 2024

Le PETR s'était doté en 2021 des compétences d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) afin d'accompagner et conseiller les collectivités locales dans leur projet de rénovation énergétique. Cette mission a été reprise par Gwennaël Cohergne recruté fin 2023.

En 2024, l'action du CEP s'est concrétisée par :

- 43 communes conseillées sur des projets de rénovation énergétique et développement d'ENR (énergies renouvelables)
- 7 interventions d'analyse sur le pilotage du chauffage
- 10 communes identifiées pour un accompagnement à la sobriété énergétique
- 2 visites thermiques

Parallèlement, le PETR a permis à ces communes membres de mobiliser plus de 63 000€ d'aides CEE (Certificats d'Economies d'Énergie) auprès de ces partenaires historiques. Ces aides viennent en complément des dispositifs classiques (Climaxion, dotation de l'état, fond vert, CEA, ...).

Le marché de l'étude de potentiel EnR, attribué en 2023 au groupement IMAEE/AUXILLIA, a été résilié au mois de juin au vu des difficultés rencontrées dans le déroulé de l'étude.



Visite de la chaufferie

● Perspectives 2025

La convention de financement de l'ADEME au poste de CEP arrivant à son terme (convention à 3 ans), le PETR a imaginé une nouvelle dynamique d'accompagnement aux collectivités locales sur la période 2025-2026 en candidatant au programme **ACTEE - Fond chène 4**.

Les missions du poste de CEP évolue vers un poste d'**Econome de Flux** sur le périmètre plus restreint de 2 intercommunalités (CCVB et CCMV).

L'accompagnement s'inspire des 3 piliers de la démarche NEGAWATT : sobriété, efficacité énergétique et développement des ENR (énergies renouvelables).

Les missions de l'Econome de Flux sont de réaliser un diagnostic des consommations énergétiques, jouer un rôle de conseil avec préconisation d'actions et accompagner les collectivités locales dans la transition énergétique. Ce conseil se veut avant tout opérationnel pour sensibiliser les élus sur la question de sobriété énergétique.

Mobilité - covoiturage

Etude mobilité comme point de départ

L'étude mobilité, réalisée entre 2020 et 2021 par TTK, identifie la pratique du covoiturage comme un enjeu fort sur le territoire Bruche Mossig : il s'agit d'une alternative à la voiture individuelle qui comporte de nombreux avantages :

- Agir sur le pouvoir d'achat de ses utilisateurs : un salarié qui habite à 30km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement économise plus de 2 000 €/an ;
- Faciliter les déplacements des habitants, notamment pour ceux qui ne disposent pas de voiture ou qui habitent ;
- Concourir à la réduction de la consommation d'énergies fossiles, de la pollution de l'air et des bouchons routiers.

En novembre 2022, le PETR a délibéré pour devenir délégataire partiel de la compétence mobilité des communautés de communes du territoire afin de pouvoir porter la mise en place d'un service de covoiturage courte-distance. Suite à un recours gracieux notifié par la préfecture en janvier 2023, cette délégation a été retirée, mais l'habilitation statutaire du PETR à réaliser des prestations de service pour le compte de ses communautés de communes membres a été précisée par arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 pour lui permettre de poursuivre son action en faveur du développement du covoiturage sur son territoire.

La régularisation juridique pour requalifier la convention de délégation de compétence partielle en convention de prestation de service a été finalisée et signée au mois d'avril 2024 .

St'hopla, le service de covoiturage du quotidien

Le nouveau service de covoiturage St'hopla, disponible sur l'application numérique KAROS, a été lancé le 13 septembre 2023 pour les 68 communes du territoire du PETR Bruche Mossig.

Toutes les communes sont desservies par cette nouvelle offre, l'objectif étant d'offrir une mobilité organisée, accessible et moins carbonée pour l'ensemble des citoyens.



St'hopla le service de covoiturage du quotidien

St'hopla, créé par le PETR Bruche Mossig pour le compte de ses communautés de communes, est le résultat de savoir-faire conjugués : l'opérateur KAROS pour l'application numérique, les bureaux d'études Ingerop et Menscom pour l'étude préalable, Séverine Laurent (SeL) pour la partie illustration/graphisme et Est Signal pour la fourniture des panneaux d'arrêt « St'hopla ».

Un volet spécifique sur le développement de futures aires de covoiturage est réalisé par le bureau TTK.

Pour le financement du projet le **PETR a mobilisé des subventions de l'ADEME, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de l'Etat via le Fonds Vert et du FEADER via le programme LEADER.**



Une offre complète

Le développement du covoiturage sur le territoire repose sur 3 axes :

● L'application numérique personnalisée - KAROS

Le PETR a fait appel à l'application numérique développée par KAROS sur smartphone, afin de gérer la mise en relation entre conducteur et passager.

Pour les utilisateurs qui habitent ou travaillent sur le territoire du PETR, la plateforme est personnalisée aux couleurs de St'hopla.

● Une tarification incitative

Toute personne réalisant un trajet sur le territoire via l'application Karos bénéficie de conditions avantageuses :

- Le conducteur perçoit 2 € par trajet et par passager (dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà)
- Le passager dépense 1€ par trajet (dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà).

La différence est prise en charge par le PETR Bruche Mossig, dans la limite de 2 trajets maximum par jour. Cette aide a été ponctuellement renforcée à l'occasion de la semaine de la mobilité durable.



L'utilisation de l'application est simple et intuitive, permettant au plus grand nombre de l'utiliser.

A ce jour la communauté St'hopla compte déjà 3200 membres !





Présentation de St'hopla sur la Radio Coyroye à Schirneck

Bon démarrage du service de covoiturage St'hopla

St'Hopla souffle sa première bougie. L'occasion de faire un point sur ce service de covoiturage courte distance proposé sur le territoire Bruche-Mossig. Le bilan est d'ores et déjà satisfaisant, mais la marge de progression est grande.

• Une solution de mobilité alternative
Une étude menée en 2021 révélait que 73 % des actifs du territoire Bruche-Mossig prennent la voiture pour les trajets domicile-travail. Avec, en moyenne, 1,08 personne par véhicule en circulation. Si l'on ajoute le contexte économique d'inflation, le manque de mobilité vu comme un frein à l'emploi et l'enjeu écologique, le PETR Bruche-Mossig a estimé nécessaire de proposer une solution de mobilité complémentaire aux transports en commun existants (train et TSNP).

• Une application mobile gratuite
Ce dispositif a pris le nom de St'hopla. Un service de covoiturage courte distance, pour les déplacements du quotidien sur le territoire Bruche-Mossig.

Cet outil de mise en lien des conducteurs et passagers est opérationnel depuis septembre 2023. Il est accessible gratuitement via l'application mobile Karos. En complément, plus de 200 panneaux St'hopla ont fleuris dans les 68 communes du PETR. Ils identifient un lieu de rencontre possible entre un conducteur et son passager (même si l'ap-



Tout le territoire Bruche-Mossig s'est saisi de ce nouveau service de covoiturage. Même Illancrupt, 30 habitants et une quarantaine de trajets en un an Thomas Jean Eschler

plication peut proposer un autre lieu.

• Une émulation collective
En une année, la plateforme St'hopla a recensé 2300 covoituteurs réguliers, 6500 trajets ont été validés au départ ou à destination du territoire, 64 % d'entre eux se font en interne; le reste se fait en

connexion avec Strasbourg, Saverne, Obernai, etc. « Le bilan est globalement positif, se félicite Juliette Oberlé, coordinatrice mobilité climat au PETR. Nous n'avons eu aucun échec de problème sur un trajet. »

Cette belle dynamique, le PETR la doit à une bonne appropriation du service par les salariés. « On a d'abord ciblé

les grosses entreprises, rappelle Juliette Oberlé, par exemple la plateforme, « stratégie payante puis-que 22 entreprises ont répondu du présent, dont quelques poids lourds : Mercedes Benz, Safran Landing Systems, Metcalbert, Alpagas, etc. »

Et pour certains salariés, il y aura un avant et un après

St'hopla. Exemple chez Hamgrobe à Wasselonne. « Entre le travail en équipe et les différents sites, certains salariés ne se connaissent finalement pas beaucoup. Le covoiturage leur a permis de se rencontrer, d'organiser des moments informels du type afterwork. Cette convivialité n'est pas à négliger », insiste Juliette Oberlé.

Autre motif de satisfaction, le profil des utilisateurs. Toutes les catégories d'âge sont concernées et la parité est respectée. « Covoiturer avec un

ou une inconnu n'est pas un frein », se félicite Juliette Oberlé.

Dernier enseignement positif : l'activité covoiturage touche l'ensemble du territoire, avec des trajets enregistrés dans pratiquement toutes les communes. Moelsheim connaît le plus grand nombre de trajets avec 1200 effectifs en un an. Suit Wasselonne avec 800 trajets au départ de la commune. La vallée de la Bruche est plus en retrait, avec peu d'entreprises partenaires et des communes plus petites et éloignées. Mais il existe de belles surprises, comme Illancrupt, 30 habitants, et... une quarantaine de trajets !

• Un tarif par passager aide par la collectivité

Le conducteur perçoit 2 € par trajet et par passager (dans la limite de 30 km) + 0,30 € par kilomètre supplémentaire. En complément, l'État accorde au primo-conducteur une prime de 100 € (50 € dès le premier trajet, 50 € après le 10^e). Le passager se voit offrir ses dix premiers trajets et ne dépensera que 1 € pour les suivants (dans la limite de 30 km, +0,10 € par km au-delà). L'avis "magnifique" sur le prix du trajet est pris en charge par le PETR Bruche-Mossig. Autrement dit, la collectivité cofinance chaque trajet.

• Améliorer les trajets avec Karos
À noter que les trajets avec Karos ont été gratuits jusqu'au 20 septembre dans le cadre des Semaines de la mobilité et de développement durable. L'objectif est de covoiturer le plus possible pour tenter de faire "gagner" le territoire Bruche-Mossig. Également, les trajets passagers sont offerts par le PETR pendant toute la durée du défi.

Les clés pour atteindre la vitesse de croisière

• Doper le nombre de passagers
Juliette Oberlé pointe les 10 % d'inscrits qui n'ont eu aucune opportunité de covoiturer. « C'est trop élevé. Les gens doivent trouver une solution et être mis en lien. » Autre constat : le déséquilibre entre chauffeurs et passagers.

« On a beaucoup plus de conducteurs. Car les incitations incitent les chauffeurs davantage. Aussi, car c'est plus simple pour le conducteur, qui doit peut-être moins changer ses habitudes. »

• Davantage communiquer
La communication doit également monter en régime. « Il y a toujours une masse salariale à aller chercher dans les entreprises, à convaincre de passer le cap », assure Narek Kroschki.

• Maintenir un dispositif incitatif
Le dernier enjeu est financier. « Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

Il faut un premier levier incitatif pour vraiment faire décoller un trajet sur le territoire. »

Sur ce plan-là, les collectivités locales sont au rendez-vous. Le communisme de communes du Pays de Sainte-Odile prolonge son dispositif d'aide jusqu'en juin 2025. Du coup, pour les trajets entre le Pays de Sainte-Odile et l'Euro-métropole, le covoiturage est gratuit pour les passagers, grâce à l'aide cumulée des deux collectivités. Après les 100 000 € investis au démarrage du service, le PETR a aussi décidé de remettre la main au porte-monnaie un an après. L'État est aussi présent avec une prime au démarrage. Un coup de pouce garanti jusqu'à la fin de l'année.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

« Quand il n'y a pas de cofinancement, c'est plus dur d'aller chercher les covoituteurs, reconnaît Narek Kroschki.

Article des DNA sur le service après une année de fonctionnement

• Des animations auprès des employeurs du territoire

Le PETR a conventionné avec KAROS pour la mise en place d'animations locales au sein d'entreprises moteurs, de structures publiques ou groupements d'entreprises du territoire.

Vingt quatre partenariats ont déjà pu être conclus, avec notamment Mercedes-Benz, Safran, Hansgrohe, Mecatherm, Alsapan, Holweg Group, etc.

22

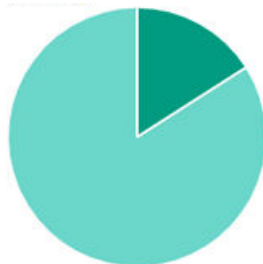
**entreprises et
administrations
partenaires**



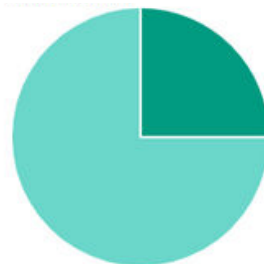
Animations de l'opérateur Karos auprès d'entreprises du territoire. Ici Alsapan et Safran

Sur l'ensemble du territoire, le covoiturage au sein des entreprises partenaires représente :

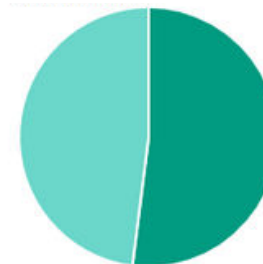
16% des inscrits



25% des covoitureurs



52% des trajets réalisés



● Un maillage du territoire par des panneaux routiers spécifiques

Plus de 200 panneaux « St'Hopla » ont été installés sur le territoire, avec pour objectif que chaque commune dispose d'au moins un panneau pour :

- Communiquer sur l'existence du service et identifier un lieu physique de rencontre pour le covoiturage organisé sur l'application Karos. Par exemple: un conducteur et un passager peuvent décider de se retrouver sous le panneau St'hopla le plus proche de chez eux (mais il est également possible de se donner rendez-vous ailleurs, selon les préférences du conducteur et du passager).
- Faciliter le covoiturage spontané, sans l'utilisation de l'application Karos. Par exemple, une personne peut se placer sous le panneau pour être prise en charge, spontanément, par un conducteur qui passerait à côté (principe de l'autostop).

Bilan d'une année de fonctionnement

En septembre 2024, le service de covoiturage St'hopla a fêté sa première bougie. Les résultats sont très positifs et ont motivé les élus à voter à l'unanimité, lors du Comité Syndical du 27/11/2024, pour le renouvellement de contrat avec Karos jusqu'en décembre 2025.

**3200 membres
rattachés à St'hopla
dont plus de 35% d'actifs qui
covoiturent régulièrement**

**800 covoiturages
par semaine
soit 400 véhicules en
circulation en moins**

**495 000 km
réalisés
soit 247 500 km évités
(27 000 € d'essence
économisé)**

**34 500 kg de CO2
émissions évitées
soit l'équivalent de
20 A/R Paris - New-York
en avion**

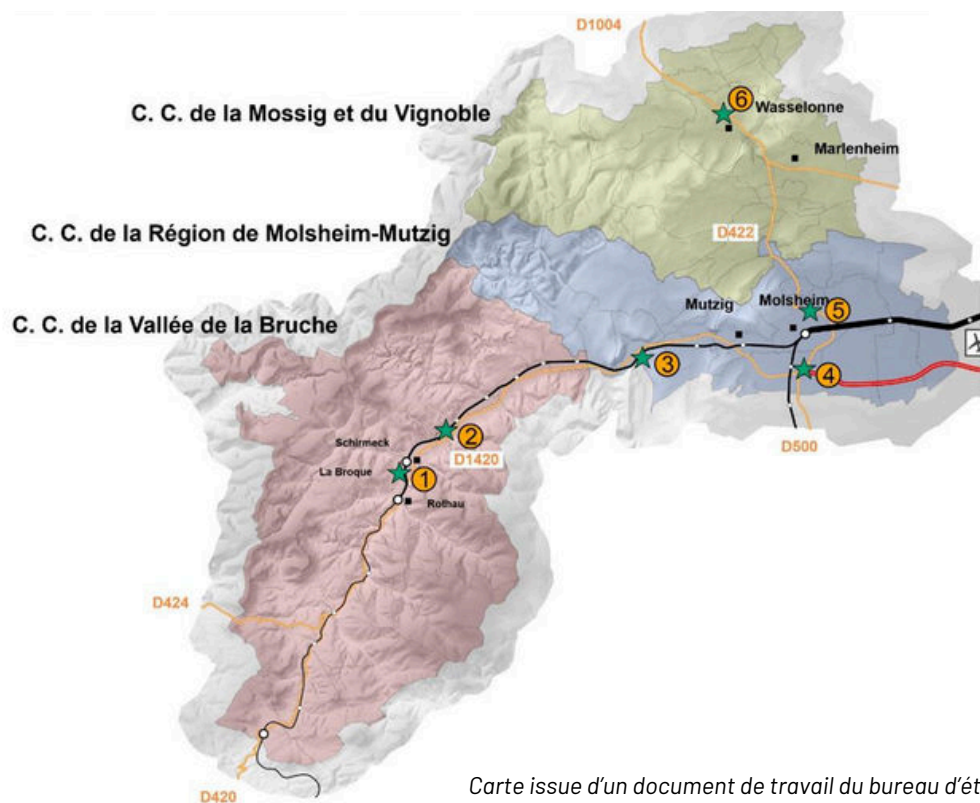


Panneau St'hopla dans la commune d'Oberhaslach

Étude sur les aires de covoiturage

Pour favoriser la montée en puissance du covoiturage, une étude a été menée parallèlement au lancement de St'hopla pour identifier les possibilités de développement des aires de covoiturage sur le territoire.

Cette étude a été attribuée le 8 mars 2023 à TTK et est en cours de finalisation.



Carte issue d'un document de travail du bureau d'études TTK

Choix des aires

Après avoir cartographié les zones à enjeu sur les 3 EPCI, le bureau d'étude a identifié 10 sites pour développer une aire de covoiturage au regard de leur potentiel.

A partir de ces 10 sites, 6 aires ont été retenues par les élus pour faire l'objet d'une étude approfondie, situées près de :

- La sortie du tunnel à La Broque
- La carrière d'Hersbach à Wisches
- Le délaissé SIAT, entre Heiligenberg et Gresswiller
- Le Trèfle à Dorlisheim
- Le délaissé à Molsheim en direction de Dachstein
- La ZA des Pins à Wasselonne

A présent, il convient d'affiner les aspects juridiques, de préciser les financements mobilisables et d'arrêter les maitrise d'ouvrage en vue de l'aménagement de ces aires.

Mobilité - vélo

● Défi J'y vais

Pour la 12ème année consécutive, le PETR a décliné sur son territoire le défi « J'y vais » pour les scolaires et les structures professionnelles. Ce défi est organisé au niveau régional par l'association Initiatives Durables, en partenariat avec 45 collectivités et territoires participants.

L'édition 2024 a eu lieu entre le 13 et le 31 mai. La participation a été nombreuse sur le territoire, avec :

- 14 entreprises
- 7 écoles primaires, dont Cosswiller arrivée 2ème au classement général

Plus de 1 000 participants se sont déplacés vers leur lieu de travail ou leur école à pied, à vélo, à trottinette ou en transports en commun. Sur la durée du Défi, ils ont parcouru plus de 70 000km, permettant d'économiser approximativement 13 tonnes d'émissions de CO2 (ce qui équivaut à 700 jours de chauffage au gaz).

Nouveauté 2024 : pendant la période du défi, la SNCF a offert 1 semaine de gratuité pour faire découvrir les trajets domicile - travail effectués en TER.

Défi «J'y vais !»
Challenge des mobilités durables en Grand Est
Du 13 au 31 mai 2024

Soutenu par
République Française
ADEME

Inscriptions mi-mars sur defi-jyvais.fr

Animations Plan Climat

De nombreuses animations ont été organisées sur les thématiques du Plan Climat. Ces temps forts permettent de sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques et énergétiques, mais également de faire connaître les actions menées par les communes, les communautés de communes et le PETR.

- **Salon Dynamik à Wasselonne** : du 16 au 18 février, le PETR était présent sur le Salon avec un stand pour échanger sur le Service France Rénov, le programme LEADER, Tremplin Entreprises et le service de covoiturage St'hopla
- **Bacchus Tours à Marlenheim** : le 5 mai, le PETR a participé à l'événement sur les mobilités douces pour présenter le service de covoiturage St'hopla, une alternative à la voiture individuelle
- **Tour Vélo à Mutzig** : le 22 septembre, le PETR a proposé une animation sur le covoiturage dans le cadre de l'événement sur les mobilités douces
- **Cérémonie de labélisation pour l'opération Eco-défis à Mutzig** : le 16 octobre, le PETR et la Chambre des Métiers d'Alsace ont récompensé 10 entreprises du territoire pour leurs actions menées en faveur de la transition écologique et énergétique
- **Jeu "Nouveau départ" à Mutzig** : le 24 novembre, l'association Alter Alsace Energies a proposé un jeu familial sur les économies d'énergies à réaliser simplement à la maison

Des événements sont également organisés à destination des élus sur des sujets spécifiques.

Par exemple, une table ronde a été organisée par le PETR le 4 décembre sur le gaspillage alimentaire et la qualité des repas dans la restauration scolaire.



Animations sur les mobilités lors du Bacchus Tours



Jeu familial sur les économies d'énergie

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Programme LEADER

Vers l'achèvement du Programme Européen LEADER 2014-2022

Le programme Européen LEADER 2014-2022 du GAL (Groupe d'Action Locale) Bruche Mossig a été doté d'une enveloppe de financement FEADER d'un montant de 1 630 306€ pour appuyer des projets locaux, innovants.

Près de 99% de l'enveloppe a été engagée, pour un total de 74 projets financés pendant la programmation. A la fin novembre 2024, plus de 80% des dossiers ont été payés.

D'autre part, la mise en œuvre de la programmation 2023-2027 suit son cours.



Le GAL est porté par le PETR Bruche Mossig.

L'animation et la gestion du programme LEADER sont assurés par deux agents : Benoît Huguet a rejoint l'équipe en mars 2024 et participe à la mise en œuvre du programme aux côtés d'Albin Deriat.

Le comité de programmation, composé de 20 membres, issus du public et du privé, examine les projets qui font l'objet d'une demande de subvention. Il s'agit de vérifier l'articulation avec la stratégie LEADER sélectionnée en analysant l'impact du projet sur le territoire, en termes d'attractivité, d'économie durable, de mobilité, etc.

Programmation 2023-2027

Rappel de la stratégie 2023-2027 :

- Renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs
- Adaptation des activités économiques et touristiques aux enjeux écologiques
- Appui à la transition des mobilités alternatives à la voiture individuelle

Le comité de programmation, s'est réuni 3 fois en 2024 afin de :

- Rencontrer les porteurs de projets du territoire et émettre des recommandations ;
- Sélectionner les projets innovants. 11 projets ont été sélectionnés ;
- Faire évoluer la déclinaison de la stratégie en fonction des projets en développement sur le territoire et compatibles avec les orientations définies ;
- Promouvoir le programme Leader au sein des publics cibles.

Sollicitations de porteurs de projets

L'équipe du GAL a reçu une trentaine de sollicitations pour bénéficier d'un accompagnement des fonds Leader, dont une partie pourra effectivement déposer une demande.

L'équipe a visité 15 futurs projets sur le terrain, ce qui a permis d'échanger avec les porteurs, les questionner, les conseiller, et parfois les orienter vers des professionnels ou des subventions alternatives ou complémentaires. Une quinzaine d'autres ont été rencontrés par visioconférence, par échange téléphonique, ou lors de leur passage dans les locaux du PETR.

Porteurs privés :

Parmi les porteurs rencontrés et qui semblent éligibles à une subvention LEADER, 6 sont des entreprises privées. Ceci est une bonne nouvelle, car seulement 2 entreprises avaient bénéficié du programme depuis 2014.



Communication

Plusieurs actions ont été menées pour communiquer autour du programme LEADER Bruche Mossig en complément de la distribution des supports de communication réalisés en 2023 (flyers de présentation, goodies) :

- Mise en avant du programme sur les réseaux sociaux du PETR ;
- Intervention lors de la soirée de labélisation éco-défis des entreprises engagées du territoire ;
- Mise en ligne de la vidéo de promotion du programme et des informations relatives à la nouvelle programmation sur le site du PETR et sa chaîne YouTube ;
- Vulgarisation des fiches actions et des règles d'éligibilité
- **Création d'un guide du porteur de projet** : 16 pages contenant l'essentiel à savoir pour un porteur souhaitant bénéficier d'une subvention LEADER.



Renforcement du réseau

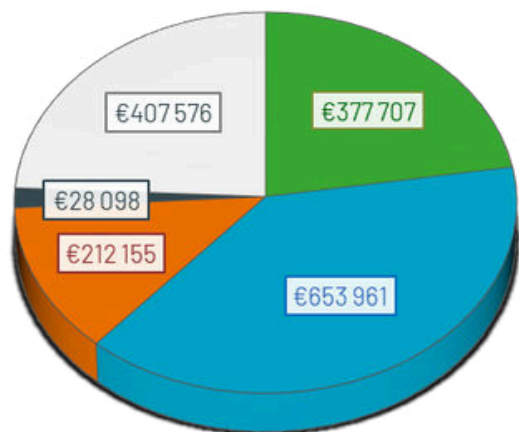
Afin de mieux travailler ensemble avec les différents acteurs du territoire, nous avons organisé des moments d'échanges.

Il s'agit notamment de réunions proposées à tous les secrétaires de mairie pour que leur connaissance du programme les aide à mettre en avant LEADER et à rediriger les porteurs vers les chargés de mission.

D'autre part, une rencontre a été organisée avec les chargés de programme LEADER des autres GALs d'Alsace, et des échanges réguliers avec le conseiller aux fonds européens de la maison de la région de Sélestat, favorise la coopération sur les dossiers communs, et permet de rediriger plus facilement les porteurs de projet cherchant d'autres financements publics.

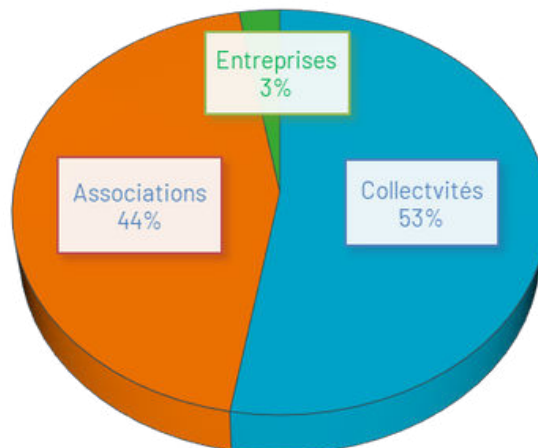
Bilan statistique de la programmation 2014-2022

Montant LEADER engagé par thématique

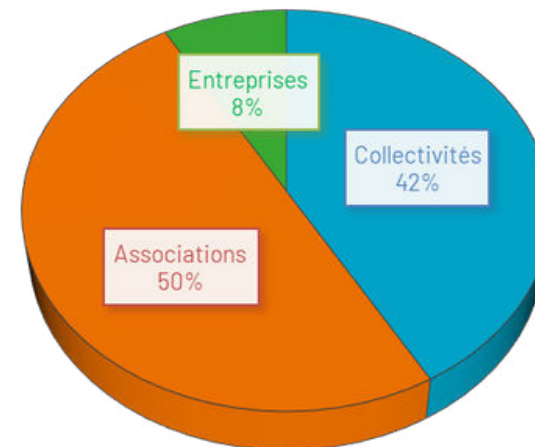


- Fiche 1 Mettre en réseau les acteurs
- Fiche 2 Transmettre les savoir faire, le patrimoine culturel et naturel
- Fiche 3 Valoriser les ressources locales
- Fiche 4 coopérer
- Fiche 5 Animer, gérer, évaluer

Types de porteurs de projets soutenus



Types de porteurs de projets retenus en avis de principe



Tremplin Entreprises et l'animation économique

Les activités de Tremplin Entreprises, s'articulent autour de plusieurs fonctions complémentaires :

- Proposer une offre d'hébergement (bail souple de 23 mois renouvelable) à tarif avantageux pour les jeunes entreprises et en « hôtel » pour les entreprises de plus de 3 ans,
- Organiser des animations pour faciliter le réseautage et la montée en compétence des entrepreneurs du territoire en favorisant un brassage entre porteurs de projet, artisans, commerçants, libéraux et industriels,
- Louer des salles pour l'organisation de formations, séminaires et évènements à destination des entreprises, des bureaux pour entretiens individuels et un espace de coworking/télétravail,
- Développer le « pôle création entreprise » et promouvoir le site comme lieu ressource en matière d'entrepreneuriat,
- Aider l'entrepreneuriat, l'emploi, la formation et l'insertion.

www.tremplin-entreprises.fr



La gestion et l'animation de Tremplin Entreprises sont confiées par la Ville de Mutzig au PETR Bruche Mossig dans le cadre d'une convention de mandat depuis 2019.

La direction de Tremplin est assurée par Patrick PETER, animateur économique du PETR.

L'accueil de Tremplin Entreprises est assuré par Céline FOUCART.

La gestion courante du lieu est assurée en partenariat avec la ville de Mutzig (nettoyage, connexion internet, téléphonie, appels à loyer, chauffage/climatisation).



L'hébergement à Tremplin

Le taux d'occupation de Tremplin Entreprises était de 56 % au 01/01/2024 avec 14 bureaux occupés sur 25.

En 2024, Tremplin a enregistré :

- **2 nouvelles entrées** : Luc BARTHEL et ECATECH
Ces attributions nouvelles ont été soumises au comité de sélection mobilisé 2 fois à cet effet. Un candidat M. THOMANN n'a pas donné suite malgré la validation par le comité.
- CMCG FORMATION et Alice HENRY ont mutualisé un bureau afin de réduire leurs charges.
- **4 départs** : Bénédicte MITAINE, Anthony THIRION, Christophe DUPAIN et Fiduciaire 2M ont quitté la pépinière en 2024.

Le taux d'occupation au 31/12/2024 passe à 56 % avec 13 bureaux loués sur 25.

Perspectives pour 2025

- 2 changements de bureaux au 1er janvier pour KLR pour 1 bureau plus petit et ECATECH pour 1 bureau plus grand (3.05).
- Le bureau 2.01 a été aménagé en salle de réunion (salle Wagner).
- Demande de location longue durée de la salle Zeller pour CCI Campus (option en attente).
- 4 demandes de location de bureaux sont en cours (SYNTH'IA, LAMTEC, M. FERDI et Mme DOMBARD).



Location de salles

En complément de ses résidents permanents, Tremplin accueille en location temporaire des acteurs économiques tels que la CCI, la CMA, Créacité, Cooproduction, l'ordre des experts-comptables... et loue ses salles de réunion ou bureaux d'entretiens à des organismes de reclassement, de formation ou d'insertion professionnelle notamment.

En dehors des locations de salles et de bureaux par les résidents de la pépinière, 16 entreprises ont loué des espaces à Tremplin.

En 2024, nous comptabilisons 130 jours de location (salles de formation et bureaux d'entretien).

De plus, l'espace télétravail/coworking a été loué à 13 reprises.

Le pôle création/reprise d'entreprise

Le pôle créa est un dispositif de la **Région Grand Est** visant à créer des synergies entre différents opérateurs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise sur un territoire donné.

Le chèque CREA donne accès à différents accompagnements essentiels. Ils ont des valeurs nominales différentes selon les accompagnements auxquels ils donnent accès : c'est un « coupon de règlement » remis par la Région aux créateurs et « à dépenser » auprès des opérateurs labellisés par la Région qui dispensent les accompagnements proposés.

7 bénéficiaires de chèques Créa Grand Est « préparation du projet » et 2 porteurs de chèques Créa « post-Créa » ont été reçus par Tremplin.

Notre pôle créa est piloté par le PETR et Tremplin Entreprises et animé en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Chambre de Commerce Alsace, Initiative Bruche Mossig Piémont, Créacité et Cooproduction.

127 porteurs de projet conseillés en 2024 :

- Age moyen 39 ans
- 40% artisans, 30 % commerçants, 29 % de professions libérales et 1% d'agriculteurs
- 47 % de femmes (60 % en 2023)
- 62 % de demandeurs d'emploi, 35 % de salariés, 3% retraités
- 90 % de projet de création d'entreprise, 3 % de reprise d'entreprise et 7 % en projet de développement
- 76 % issus du territoire du PETR, dont 39 % CCRMM, 19 % CCVB et 18 % CCMV, 11 % des porteurs de projet étaient issus de la CC Portes de Rosheim, 9 % de la CC Pays de Sainte Odile, 2 % CC Barr et Bernstein et 2 % de l'Eurométropole de Strasbourg
- 66 % de projets de micro-entreprise (74 % en 2023)
- 34 % susceptibles d'avoir besoin d'un financement d'Initiative BMP
- 7 % susceptibles d'être intéressés par la location d'un bureau à Tremplin

A cela s'ajoute :

- 10 réunions création/reprise d'entreprise animées par CMA/CCI - 93 participants (33 CMA, 60 CCI)
- 10 réunions création micro-entreprise animées par Tremplin et Créacité/Cooproduction - 38 participants
- Participation au salon « Créer et développer sa boîte en Alsace » au PMC à Strasbourg



L'animation de Tremplin :

- 1 atelier communication « La communication facile pour les Pros » animé par Alchimie Alsace - 6 participants
- 1 atelier numérique «référencement naturel» animé par Les Foliweb - 29 participants
- 1 atelier « Management » animé par Frédéric Vacelet - 16 participants
- Journée des droits de la femme animé par La Mission locale - 28 participants
- 1 atelier RH « Gestion du temps » animé par M. Rilliard - 9 participants
- 1 atelier commande publique «Marchés à critères durables» animé par Alsace Commande Publique - 13 participants
- 1 atelier micro-entreprise «rester ou sortir» animé par la CMA - 4 participants

- 1 atelier numérique sur l'IA animé par Propulz'up et Itsy - 22 participants
- 1 atelier juridique « Recouvrement des impayés » animé par Me Hélène Dott - 9 participants
- 1 afterwork avec une thématique assurance animé par la Macif - 14 participants
- Organisation du barbecue de Tremplin - 42 participants
- Conférence sur la thématique entrepreneuriale avec un grand témoin pour évoquer « les dynamiques économiques de notre territoire», M. Gérard Goetz, dirigeant de la maison Chez Julien à Fouday - 55 participants

- 1 atelier numérique « réseaux sociaux» animé par Les Foliweb - 19 participants
- Organisation d'un salon de la création/reprise animé par le Pôle Créa Bruche Mossig avec 18 exposants - 110 visiteurs
- Présentation de Tremplin Entreprises à la Communauté de communes des Portes de Rosheim
- Organisation du barbecue de Tremplin - 42 participants
- Organisation d'une visite de la pépinière et rencontre avec 2 résidents entrepreneurs pour une classe de BTS Management de la PME du lycée Henri Meck
- Accueil d'une classe de BTS Gestion de la PME du lycée Henri Meck
- Co-Organisation avec la CMA de la Cérémonie « Remise des Labels Eco-Défis » - 41 participants



Initiative BMP :

Initiative Bruche Mossig Piémont est une association sans but lucratif dont les services proposés sont gratuits. Elle est régie par le droit local et fait partie du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprise en France.

Créée en 2003 à l'initiative du Pays Bruche Mossig Piémont, l'association Initiative BMP accompagne les porteurs de projets en création/reprise et croissance d'entreprise sur tout le territoire du PETER ainsi que les CC Pays de Sainte Odile et Portes de Rosheim, moyennant :

- Un prêt d'honneur à taux 0 sans intérêt ni caution, qui peut aller de 1 000 € à 30 000 €, remboursable sur une durée de 2 à 5 ans,
- Un suivi et un accompagnement personnalisé,
- Un parrainage apporté par un chef d'entreprise bénévole,
- Un prêt spécifique «Fonds Initiative Campagne» pour augmenter le prêt d'honneur lorsqu'il s'agit d'aider un commerce de proximité dans les communes rurales

L'association est prestataire pour le dispositif ARDAN sur le territoire (aide à la première embauche sur une création d'un nouveau poste au sein de l'entreprise).

L'association est un partenaire privilégié du PETER et des communautés de communes pour l'animation et le développement du territoire. Le partenariat avec l'association locale initiative est formalisé au sein d'une convention prévoyant l'hébergement gracieux de l'association dans les locaux du PETER au regard de sa mission d'intérêt général qui se justifie par :

- L'encouragement de l'entrepreneuriat sur le périmètre du PETER et son impact sur la création (ou le maintien) d'emplois sur le territoire ;
- Le risque encouru en lien avec la faisabilité financière des projets ;
- L'expertise mobilisée à titre bénévole.

En 2024, Initiative BMP a à son actif :

- 29 projets entrepreneuriaux, 17 créations, 8 reprises et 4 développements, 7 sur Molsheim/Mutzig, 4 sur Vallée de la Bruche, 5 sur Mossig et Vignoble,
- Près de 350 000 € de prêts d'honneur engagés,
- Plus de 90 emplois créés ou maintenus.



Animation et activité économique

Autres actions économiques réalisées par le PETR Bruche Mossig :

- Jury « Entreprendre Pour Apprendre EPA »
- Jury Idéa Pitch chez Pépite Etena pour promouvoir la pépinière auprès d'étudiants entrepreneurs
- Participation aux comités et conseil d'administration d'Initiative Bruche Mossig Piémont
- Participation aux réunions de la Région Grand Est (Pôle Créa, Chèques Créa et éco-circulaire)
- Participation aux réunions des pépinières Alsace, GrandEst et France
- Accueil de l'association « Bouge ta boîte » collectif d'entrepreneuses qui se réunit 2/mois
- Soutien et participation aux réflexions et aux événements du collectif d'industriels Ac:tions
- Participation au salon des professionnels de Mossig Vignoble Dynamik
- Participation aux démarches « Petites Villes de Demain » Wasselonne/Marlenheim - Schirmeck/La Broque/Rothau/Barembach et Mutzig/Dorlisheim /Molsheim
- Participation au Trophées Alsace Export CCI
- Participation à l'AG de Créacité
- Participation à l'AG et à des visites d'entreprises (Alsapan et VHM) de la Mission Locale
- Participation aux comités SPEL
- Participation au projet de brasserie à Tremplin
- Visite du salon Egast en soutien à un résident de Tremplin
- Visite du salon savoir-faire et de BiObernai
- Visite du forum « Plongez au cœur de nos industries » avec AC :TIONS
- Présentation de Tremplin Entreprises à la Communauté de communes des Portes de Rosheim
- Visite de Mécatherm
- Présentation de Tremplin Entreprises à la Banque Populaire et à la Caisse d'Epargne
- Rencontre et échanges avec le service éco de l'agglomération de Haguenau
- Participation au projet de la boutique créateurs de Mutzig
- Participation aux réunions des pros à Marlenheim
- Accueil d'une classe de BTS Gestion Pme du lycée Henri Meck



Le programme Eco-Défis

Le PETR Bruche Mossig et la Chambre de Métiers d'Alsace ont reconduit le partenariat pour décliner l'opération Eco-Défis sur le territoire Bruche Mossig.

Il s'agissait d'accompagner et de valoriser les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement en leur attribuant un label de reconnaissance nationale.

Pour obtenir ce label Eco-Défis, les artisans doivent réaliser sur l'année entre 3 et 5 défis dans 3 thématiques en lien avec le développement durable, comme par exemple : gestion des déchets, réduction du gaspillage alimentaire, économie d'eau, économie d'énergie, mobilité durable, achats durables, optimisation des pertes, qualité de l'air intérieur...

Pour réaliser ces défis, l'entreprise est accompagnée par un agent de la CMA.



L'édition 2024 a récompensé 10 artisans et commerçants du territoire :

- Entre velours et Bois - Tapissier décorateur à Wasselonne (CCMV)
- L'atelier des bois jolis - Réparation de meubles à Mutzig (CCMM)
- Les nouveaux paysagistes - Entretien paysager et création) Marlenheim (CCMV)
- Carla Épices et produits alimentaires - Fabricant d'assaisonnements à la Claquette (CCVB)
- Bleu métal - Métallier d'art à Dachstein (CCMM)
- Brasserie la Narcose - Brasserie artisanale à Scharrachbergheim (CCMV)
- Brasserie la Mercière - Brasserie artisanale à Cosswiller (CCMV)
- Alsace vélo passion - Vente de vélos à Marlenheim (CCMV)
- Gentlemen designers - Réparation de meubles vintage à Odratzheim (CCMV)
- Shmootz - Savonnerie artisanale à Lutzelhouse (CCVB)



GLOSSAIRE

Lexique PETR

AC:TIONS : collectif des entreprises industrielles du Centre Alsace

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ADIRA : Agence de développement d'Alsace

ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANPP : Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays

BBC : Bâtiments Basse Consommation

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CAUE : Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

CCRMM : Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

CCMV : Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

CCVB : Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

CeA : Collectivité européenne d'Alsace

CEE : Certificats d'Economies d'Energie

CEP : Conseiller en Energie Partagé

CEREMA : expert public de l'adaptation au changement climatique

Cooproduction : Incubateur de projets d'Économie Sociale

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CMA : Chambre de Métiers d'Alsace

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Créacité : Couveuse d'entreprises

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs (feuille de route du PADD)

EIE : Espace Info Energie devenu Espace France Rénov

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural

GAL : Groupe d'Action Locale

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LTECV : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SELECTOM : Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs.

SLIDE : Synergies Locales Inter-entreprises pour Développement Economique

SPRH : Service Public de la Rénovation de l'Habitat

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAER : Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

BRUCHE MOSSIG



**PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL**

